

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

(104^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mercredi 17 Décembre 1980.

AVIS

A titre provisoire, les abonnés aux débats parlementaires « Assemblée nationale » ont reçu systématiquement pendant l'année 1980 les deux éditions « Compte rendu des débats » et « Questions écrites et réponses des ministres ».

À partir du 1^{er} janvier 1981, les abonnés pourront soit continuer à souscrire aux deux éditions, soit choisir entre :

— les Comptes rendus (code 03) ; coût de l'abonnement annuel : 72 F pour la France et l'outre-mer et 300 F pour l'étranger ;

— les Questions (code 33) ; coût de l'abonnement annuel : 72 F pour la France et l'outre-mer et 300 F pour l'étranger.

Au moment des renouvellements d'abonnements, les abonnés qui ne voudront plus recevoir les deux éditions devront choisir en rayant la ligne inutile sur l'avis de fin d'abonnement, sinon ils recevront les deux éditions et devront payer les deux prestations.

Nota. — L'édition sur microfiches des débats parlementaires « Assemblée nationale » continue de grouper les « comptes rendus » et les « questions » (code 04) ; coût annuel : 480 F pour la France et l'outre-mer et 630 F pour l'étranger.

★ (2 f.)

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JEAN BROCARD

1. — Deuxième loi de finances rectificative pour 1980. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4940).

Discussion générale (suite) :

MM. Duroure, le président,

Goldberg,

Lagourgue,

Pistre,

Bernard Deschamps,

Balmigère,

Hamel,

Emmanuelli, Hamel,

Dutard,

Tourné,

Bayou,

Chaminade,

Coulllet,

Glardot,

Forgues,

Robert-André Vivien, président de la commission des finances,

Gilbert Faure,
Maisonnat,
Soury,
Robert Vizet,
Boulay,
Bourgois.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion des articles.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Aménagement de l'ordre du jour (p. 4957).
M. Papon, ministre du budget.

3. — Ordre du jour (p. 4957).

PRESIDENCE DE M. JEAN BROCARD,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

**DEUXIEME LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE
POUR 1980**

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1980. (N^{os} 2141, 2156.)

Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Duroure.

M. Roger Duroure. Monsieur le ministre de l'agriculture, les mesures que vous présentez aujourd'hui aux élus de la nation sous la jolie dénomination de « concours budgétaires adaptés » sont censées permettre aux agriculteurs de récupérer partiellement la part de leur revenu qu'ils ont perdue cette année par rapport à l'an dernier, revenu qui était aussi en diminution par rapport à l'année précédente ; et il en a été ainsi chaque année en remontant jusqu'en 1974, première année du septennat et, également, première année marquée par une chute importante des revenus agricoles.

Tirant les conséquences des résultats de votre gestion, vous avez négocié, *in extremis*, avec les représentants de la profession une cote mal taillée, destinée à en effacer, autant que faire se peut, les méfaits dans le but d'atténuer, pour les intérêts électoraux de votre majorité, les dégâts politiques qui en résultent.

Vos méthodes de gestion des intérêts de la nation sont proprement scandaleuses car elles excluent tout débat réel de fond avec le Parlement sur un sujet qui intéresse un immense secteur économique et social du pays : la profession agricole.

Par deux fois, en juin et en août de cette année, le parti socialiste a alerté, à l'occasion de deux conférences de presse, le Gouvernement sur les difficultés croissantes de certains producteurs et la multiplication des cas de faillites en agriculture.

Le projet de loi de finances pour 1981 aurait pu permettre un débat de fond sur les moyens d'aménager une politique agricole qui prendrait en compte l'intérêt des agriculteurs et pas seulement celui de l'agriculture.

Vous ne l'avez pas voulu, préférant panser tant bien que mal les plaies en fin d'année plutôt que d'adopter une politique assurant à l'agriculteur sa dignité, c'est-à-dire son revenu, sans le secours de la charité publique.

De surcroît, les mesures que vous nous demandez d'adopter sont à la fois coûteuses, inefficaces et aveugles.

La restitution partielle, aux agriculteurs, de sommes qui ont été gaspillées, à leur détriment, ne réglera rien ; elle se borne à corriger plus ou moins bien les conséquences de l'évolution défavorable des revenus agricoles sans en traiter les causes.

Cela confirme que vous n'avez toujours pas de politique à proposer aux agriculteurs.

En arrivant au terme du septennat, vous en êtes à distribuer rapidement des aides directes en souhaitant que les agriculteurs oublient que, pendant sept ans, leurs revenus ont baissé.

Le revenu agricole ne doit-il donc être garanti que tous les sept ans ?

C'est en début d'année, et seul, que M. Giscard d'Estaing a annoncé des mesures en faveur du revenu. Cela signifie bien que, délibérément, rien n'a été fait pour que le maintien du revenu soit le produit de l'activité des agriculteurs.

Les mesures préventives qui s'imposaient n'ont pas été prises. M. Giscard d'Estaing préfère offrir un chèque aux agriculteurs, aux approches de l'élection présidentielle. Il est inadmissible que le revenu des agriculteurs dépende des échéances électorales.

Il est intéressant de rapporter ces mesures aux résolutions de M. Barre, qui, en juillet 1980, lors de l'émission *Cartes sur table*, déclarait notamment : « Il n'est pas convenable de prétendre que le Président de la République, le Premier ministre et les membres du Gouvernement pourraient être tentés de se détourner de la voie à suivre par des considérations électoralistes ».

Non seulement il est convenable, hélas, de le prétendre, mais, aux yeux de chacun, cela est aujourd'hui évident.

L'aide que vous accordez aux agriculteurs est bien utilisée à des fins électoralistes.

Nous en sommes au stade de la distribution des fonds publics en vue de préparer la campagne du candidat Giscard d'Estaing.

Ce replâtrage n'est qu'un instrument électoral pour tenter de conserver les votes paysans ; le danger est grand, en effet, qu'une politique agricole aberrante détache massivement les agriculteurs d'un pouvoir qui s'est révélé incapable de défendre leurs intérêts.

Quelle est la position du groupe socialiste à l'égard de cette aide ?

Nous considérons, en premier lieu, que la décision de restituer une part des pertes de revenu enregistrées par les agriculteurs traduit avant tout l'échec de la politique agricole conduite par le Gouvernement.

Cette chute du revenu brut agricole en 1980 n'est que l'ultime manifestation d'un phénomène de dégradation du revenu, qui dure depuis 1974.

Voici quelques chiffres. En 1974, le revenu brut agricole a baissé de 4,8 p. 100, mais le revenu net, celui qui compte pour l'agriculteur, a, lui, diminué de 8,6 p. 100.

Il en est allé constamment ainsi jusqu'à cette année. En 1975 moins 2,7 p. 100, en 1976 moins 3,1 p. 100, en 1977 moins 0,7 p. 100, en 1978 moins 3 p. 100, en 1979 moins 1,7 p. 100 et en 1980 moins 10,5 p. 100.

Au total, moins 25 p. 100 en sept ans !

Cette situation ne résulte pas uniquement d'un accident lié au deuxième choc pétrolier, tarte à la crème de ce Gouvernement. Elle traduit un déséquilibre profond, ce qui est plus grave.

Comment, en effet, serait-il possible de maintenir le revenu des agriculteurs français alors que, nous le savons, leurs consommations intermédiaires ont augmenté de 5,8 p. 100 en 1978, de 10,6 p. 100 en 1979, de 15,5 p. 100 en 1980, soit, au total, de 35,1 p. 100 en trois ans, quand, dans le même temps, elles ne croissent que de 9,4 p. 100 aux Pays-Bas et de 5,9 p. 100 en République fédérale d'Allemagne ?

D'une part, donc, les produits agricoles à la production augmentent à la petite vitesse européenne ; d'autre part, les prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles suivent le taux d'inflation que nous vante la politique Giscard-Barre.

C'est la même politique qui porte à 60 milliards le déficit de la balance commerciale pour cette année, avec, en particulier, deux postes : le bois, moins 11 milliards, et la viande fraîche, moins cinq milliards, productions pour lesquelles il devrait au moins y avoir équilibre mais dont le déficit, en fait, s'aggrave d'année en année.

Dans ces conditions, l'application du schéma productiviste qui vise à rendre toujours plus compétitives les quelques exploitations dites « à haute technicité » conduit à la ruine une majorité d'exploitations familiales traditionnelles.

Comme nous le constatons lors de la discussion de la loi d'orientation, il n'y a pas de débat. Nous sommes en présence de deux logiques :

L'une — la vôtre — qui coûte très cher : 4 600 millions de francs dont la moitié seulement constitue des compensations réelles pour soutenir imparfaitement le revenu d'une partie des agriculteurs qui en ont besoin et surtout, le plus grave, sans leur offrir de solution pour l'avenir.

L'autre, celle du parti socialiste, qui souhaite un nouveau schéma de développement, visant à assurer le revenu des producteurs par le résultat normal de leur gestion en tenant compte des coûts de production et du travail.

Hélas ! aujourd'hui, le débat n'est pas ouvert. Nous construisons simplement l'échec de votre politique agricole.

L'année 1980 voit donc de nouveau apparaître les soutiens directs aux revenus agricoles mais, à la différence des années 1974 et 1976, où la décision était consécutive à des circonstances climatiques exceptionnelles, nous nous trouvons, en 1980, avec une production accrue de 5 p. 100 et une balance commerciale des industries agro-alimentaires excédentaire de 15 milliards de francs.

C'est donc dans une année où la production agricole française est en expansion que les agriculteurs connaissent, eux, la récession. Cela prouve que, quels que soient les efforts propres des agriculteurs pour accroître la productivité de leurs exploitations et en améliorer les conditions de gestion, la politique agricole en vigueur est incapable d'assurer le maintien des revenus des agriculteurs sans secours périodiques.

Quelles mesures avez-vous prises et pour qui ?

Je soutiens M. Icart lorsqu'il s'interroge sur la validité des méthodes utilisées pour mesurer l'évolution du revenu agricole. Et, à cet égard, les instruments dont on dispose, et qui sont les comptes prévisionnels de l'agriculture, ne sont pas satisfaisants.

Le ministère ne possède pas d'instrument fiable en matière de connaissance du revenu agricole, et les obstacles que nous rencontrons pour obtenir des informations concernant le nombre d'agriculteurs en difficulté renforcent nos positions en faveur d'une transparence de la fiscalité agricole.

Les mesures que vous avez prises sont réparties par secteur de production. Si elles demeurent sélectives et plafonnées, elles ne tiennent pas assez compte de la situation individuelle des producteurs en difficulté. Surtout, elles seront ressenties comme une aumône par le petit éleveur et comme un cadeau pour le nanti.

Deux exemples concrets illustreront mon propos.

Premier exemple :

Une exploitation moyenne avec 15 laitières produisant 4 000 litres de lait par an et par vache et 20 truies produisant 16 porcelets par truie et par an. Le chiffre d'affaires annuel moyen est de 70 000 francs pour les laitières et de 65 000 francs pour les porcs. Selon le schéma de la conférence annuelle, le montant des aides sera de 2 650 francs, soit 1 centime de mieux par litre de lait et 0,24 franc par kilo de porcelet. Dans le même temps, on retire 2,7 centimes par litre au nom de la taxe de coresponsabilité, soit 1 620 francs ; il restera 1 030 francs.

Deuxième exemple :

On utilise la somme plafond de 15 000 francs dans deux hypothèses : d'une part, le producteur s'installe et s'endette et les 15 000 francs ne suffiront pas pour couvrir ses annuités et maintenir le revenu ; d'autre part, le producteur n'a plus de frais financiers, gagne bien sa vie, ne pense qu'à se développer, et les 15 000 francs ne sont plus alors une aide, mais un cadeau de fin d'année.

En l'absence d'un critère de répartition plus juste, l'aide en cause risque de créer des divisions entre les agriculteurs car elle accentue les inégalités et l'injustice.

La baisse du revenu est différenciée selon les secteurs de production, mais surtout selon l'orientation technico-économique de chaque exploitation.

Verser les aides à partir du chiffre d'affaires se révélera inefficace en l'absence d'une bonne connaissance du revenu et de l'endettement de chacun.

La prise en compte des intérêts des prêts est intéressante, mais n'était-il pas plus opportun de prendre en charge les prêts à moyen terme ordinaire ou à court terme qui servent souvent à payer le terme à la coopérative ou à un autre fournisseur ?

Si les mesures structurelles sont effectivement nécessaires, nous ne comprenons pas pourquoi elles ne sont pas apparues dans le projet de budget pour 1981 ?

Quel est le rapport entre ces mesures et le soutien direct du revenu des agriculteurs en 1980 ?

En conclusion, devant les dégâts financiers subis par de trop nombreux agriculteurs, le parti socialiste considère cette aide comme une restitution. Mais nous réaffirmons qu'une telle pratique ne peut tenir lieu de politique du revenu du travail agricole. Et nous ne saurions nous contenter d'apprécier, avec le C.N.J.A., que cette procédure doit rester exceptionnelle.

Nous estimons que nous nous trouvons maintenant devant un bilan que les chiffres que je vous ai présentés tout à l'heure éclairent d'une lumière éclatante. C'est le bilan du libéralisme à tous crins qui livre l'agriculteur à l'industriel, à celui d'amont comme à celui d'aval, qui tend de plus en plus du reste à être le même du fait des mécanismes d'intégration.

M. le président. Monsieur Duroure, il faut conclure, vous avez déjà largement dépassé votre temps de parole.

M. Roger Duroure. J'ai presque terminé, monsieur le président.

C'est le bilan d'un système dans lequel trop d'agriculteurs, intelligents, compétents, entreprenants sont engagés dans une course vaine aux investissements permanents, aux progrès techniques incontestables, sans jamais arriver à desserrer l'étau, à pouvoir assurer non seulement leur avenir, mais tout simplement leur présent.

Cela a un nom : c'est un bilan d'« échec ».

Il nous conforte dans la nécessité urgente de mettre en œuvre une autre politique dont les principaux objectifs, parmi d'autres, doivent être de desserrer l'étreinte étouffante des contraintes foncières, de procéder à une organisation rationnelle des marchés et d'instituer des prix différenciés selon les exploitations.

C'est à ces conditions que nos agriculteurs pourront être mis en situation d'amortir normalement leurs investissements et d'obtenir une juste rémunération de leur travail et de leur responsabilité.

Car c'est cela que demande la masse des petits et des moyens agriculteurs, la masse de ceux qui vivent essentiellement du travail familial. Ils ne veulent plus être des assistés permanents.

Or les résultats cumulés des sept années de ce septennat les éloignent à l'évidence de cette espérance.

M. le président. Monsieur Duroure, vous avez maintenant doublé le temps de parole que vous aviez vous-même choisi.

M. Henri Emmanuelli. Pas doublé, monsieur le président !

M. le président. Monsieur Emmanuelli, vous n'avez pas la parole.

Mes chers collègues, chaque orateur a lui-même fixé son temps de parole. M. Duroure est en train de doubler le sien.

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas vrai !

M. Nicolas About. Mais si, c'est vrai !

M. le président. Monsieur Emmanuelli, vous parlez en l'air une fois de plus !

Si chaque intervenant ne respecte pas son temps de parole, ce débat ne sera jamais terminé !

Alors, monsieur Duroure, je vous en prie, concluez.

M. Roger Duroure. Je termine, monsieur le président.

Les résultats cumulés des sept années de ce septennat, disais-je, éloignent à l'évidence de cette espérance les petits et moyens agriculteurs. D'une part, le revenu brut agricole est tombé à 86 p. 100 de son niveau du début du septennat, mais, surtout, le revenu net a constamment baissé pour n'être plus qu'à 75 p. 100 de son niveau d'il y a sept ans.

Or le revenu net agricole, c'est le pouvoir d'achat des agriculteurs. Quelle catégorie professionnelle dans la France d'aujourd'hui, peut accepter une diminution d'un quart de son revenu ? Les agriculteurs sont en droit de vous demander des comptes, monsieur le ministre, et de vous dire : « Qu'avez-vous fait de nous ? »

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, cette situation se perpétuera pour eux, à moins d'un changement politique profond qu'ils ne doivent pas espérer du pouvoir giscardien.

Il n'y a manifestement pas d'autre issue, pour ces travailleurs comme pour les autres, que le changement de pouvoir. Tout montre que vous le redoutez, et vous avez raison, car les errements de votre politique y conduisent inéluctablement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Gilbert Faure. Cela méritait d'être dit !

M. le président. Monsieur Gilbert Faure, vous n'avez pas la parole ! Nous vous écouterons avec beaucoup d'attention tout à l'heure.

La parole est à M. Goldberg.

M. Pierre Goldberg. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, bien imprudents ou plutôt très attentionnés sont ceux qui, après les conclusions de la conférence annuelle des organisations professionnelles nationales, ont affirmé que les promesses du Président de la République relatives au maintien du pouvoir d'achat des agriculteurs avaient été tenues.

En effet, si ces mesures constituent un recul du pouvoir devant le mécontentement et l'action des paysans, ainsi que devant la bataille développée par les communistes, elles sont loin cependant de compenser les pertes de revenu subies par les agriculteurs en 1980, sans parler de la baisse du revenu agricole constatée depuis sept ans.

En outre, ces mesures ne règlent absolument rien au fond. Même si elles sont versées au mois de mars, elles ne tromperont pas les agriculteurs électeurs en avril.

Pour la seule année 1980, alors que les cours moyens des bovins à la production se maintenaient plutôt mal que bien à plus 7 p. 100 par rapport à l'année précédente, la hausse des coûts de production s'est élevée à plus de 15 p. 100.

La perte de revenu est donc évidente, mais elle est encore plus importante, encore plus manifeste, dans les régions spécialement d'élevage.

Ainsi, dans l'Allier — pour ne prendre que cet exemple — le pouvoir d'achat des agriculteurs a baissé de plus de 10 p. 100 cette année par rapport à 1979, et d'environ 40 p. 100 depuis 1974. Cela dans une région où des éleveurs alliant expérience, tradition et recherche constante des améliorations, produisent une viande de grande qualité, dans une race réputée, le Charolais. Tous les concours agricoles auxquels il m'est donné d'assister me permettent de témoigner de cette grande qualité.

Pourquoi donc, se demandent nos éleveurs, le travail et la qualité ne paient-ils pas ?

Tout d'abord parce que votre politique de chômage, d'austérité et de baisse du pouvoir d'achat pèse sur la consommation. Les ouvriers et les plus défavorisés, dont la crise tend à accroître sans cesse le nombre, consomment peu de viande et en consomment malheureusement de moins en moins. Il est inutile de demander aux personnes âgées qui ne perçoivent que le fonds national de solidarité si elles connaissent encore le goût du filet ! En effet, si les éleveurs ne vendent pas leurs bêtes plus cher, il y a déjà quelque temps que ce morceau a dépassé les cent francs au kilo à Paris.

Il n'y a de votre part, monsieur le ministre, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire en tant que rapporteur du budget des marchés agricoles, aucune politique véritable de soutien des marchés. Au contraire, par le biais d'importations — 400 000 à 450 000 tonnes de viande bovine — que ne justifie pas un déficit en volume bien inférieur, vous faites pression sur les cours. Ceux-ci sont inférieurs aux cours d'intervention... quand vous intervenez ! Or, par exemple, vous avez mis fin à l'intervention sur les carcasses avant.

Vous justifiez l'aide aux producteurs de lait par les prix des veaux de huit jours qui ont chuté de 50 p. 100 depuis la campagne de boïcottage du veau à la fin de cet été. Mais cette « attention » est bien loin de couvrir l'ampleur de la baisse.

La crise de l'élevage, due à votre politique, entraîne des conséquences catastrophiques qui mettent en cause l'avenir même de ce secteur où nous disposons pourtant de tous les atouts. L'une de ces conséquences est l'endettement très important des éleveurs. Ainsi les remboursements qu'ils ont à effectuer dans l'année sont passés de 30 p. 100 du revenu agricole en 1971 à 72 p. 100 en 1977 dans le Charolais.

Nous assistons à un phénomène nouveau et qui s'accroît : des éleveurs ne peuvent plus faire face à leurs échéances de remboursement d'emprunts ou de paiement des cotisations sociales. Celles-ci, après avoir grimpé de 26 p. 100 en 1980, doivent encore augmenter de 15 p. 100 en 1981.

On comprend alors que les agriculteurs ne puissent plus faire face au coût du foncier et que le patrimoine national soit bradé. Dans l'Allier, plus de 1 000 hectares de terres agricoles et d'élevage ont déjà été achetés par des étrangers, Allemands, Hollandais, Belges ou Suisses, et la S.A.F.E.R. ne trouve plus d'acquéreur local lorsqu'une propriété importante est à vendre.

Les mêmes causes — c'est-à-dire les prix insuffisants à la production, la hausse considérable des coûts et la pression des importations — entraînant les mêmes effets, la situation est tout aussi grave, voire encore plus préoccupante pour les éleveurs d'ovins et de porcins.

Cette situation est insupportable pour les éleveurs. Ceux-ci, comme l'ensemble des agriculteurs français, vous l'ont fait savoir par leurs luttes multiples et résolues, que nous avons soutenues.

Le Gouvernement a donc été contraint d'adopter un certain nombre de mesures qui ont été annoncées lors de la conférence annuelle. Ces mesures, qui se répartissent entre des aides directes au revenu, un allègement de l'endettement et des actions sur les structures, ne permettront pas de rattraper les pertes de revenu de 1980. Nous sommes donc loin du compte par rapport à la baisse de 40 p. 100 du pouvoir d'achat des éleveurs de l'Allier, comme d'autres régions, depuis 1974.

Dans mon département, un calcul rapide, demandant à être confirmé, fait apparaître que 30 millions de francs environ seront répartis entre les agriculteurs bourbonnais.

Pour prendre l'exemple d'une exploitation d'élevage de quelque soixante hectares, avec vingt vaches nourrices, cinq vaches laitières et cinq hectares de blé consacrés à la vente, les recettes pourraient se ventiler approximativement ainsi : viande, 100 000 francs ; lait, 20 000 francs ; blé, 18 000 francs. L'aide prévue étant calculée au taux de 1 p. 100 par rapport au chiffre d'affaires de 1980 pour le lait et les productions végétales et au taux de 3 p. 100 pour les viandes, avec des plafonds de 5 000 et 15 000 francs respectivement, les indemnités perçues par l'exploitant pris en exemple pour compenser sa perte de revenu en 1980 devraient atteindre 3 380 francs, soit moins de la moitié de la part résultant de l'écart entre les prix des livraisons agricoles et l'indice du produit intérieur brut.

Il n'y a donc vraiment pas de quoi pavoiser. En fait, le tour de force du Gouvernement revient à utiliser les difficultés des paysans en ces temps électoraux, pour leur redonner une maigre partie de leur dû après avoir délibérément fait baisser le revenu agricole depuis sept ans.

En outre, ces mesures insuffisantes ne peuvent pas régler les problèmes de fond, vous le savez. Les éleveurs le savent aussi, eux qui ne veulent pas se voir transformés en assistés dépendant d'un système de primes, asphyxiés à l'amont et à l'aval de leurs productions par les grands monopoles de l'industrie et de la finance.

Ils posent avec raison le problème de la juste rémunération de leur travail.

Ce qu'ils veulent, ce sont des prix vraiment garantis à la production. Mais vous refuserez certainement, comme l'année dernière, une fixation des prix communautaires correspondant à l'inflation. Seuls les élus communistes ont proposé et soutenu la revendication de 13 p. 100 d'augmentation des prix agricoles communautaires en 1980.

Ce qu'ils veulent, ce sont des charges dont l'augmentation soit stoppée, voire des charges réduites. Mais vous poursuivez votre politique d'inflation organisée et entretenue, au nom de la liberté des prix industriels. Et vous leur imposez encore 15 p. 100 d'augmentation des charges sociales en 1981.

Ce qu'ils veulent, c'est voir leurs productions défendues, le droit de veto de la France utilisé à Bruxelles, les importations réduites, l'élargissement du Marché commun rejeté.

Voilà ce qui permettrait d'assurer à nos éleveurs un revenu décent et évalué, le juste paiement de leur travail qualifié.

Voilà ce qui permettrait de doter la France d'une agriculture développée dans tous les domaines et d'un élevage prospère.

Voilà ce que les agriculteurs ne peuvent pas attendre de vous.

Ils le savent et c'est pourquoi ils feront le choix d'un changement véritable dans quelques mois. En apportant, dans le prolongement de leurs luttes passées et présentes, leur soutien à Georges Marchais, ils se défendront eux-mêmes. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Lagourgue.

M. Pierre Lagourgue. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le deuxième projet de loi de finances rectificative a pour but — on l'a souligné à de nombreuses reprises — de venir en aide aux agriculteurs qui, dans leur ensemble, ont subi, en 1980, une baisse de revenu supérieure à 6 p. 100.

Les principaux facteurs qui ont contribué à réduire la rentabilité des exploitations en métropole sont la hausse des produits pétroliers, 40 p. 100, et celle des engrais, 25 p. 100. Mais ces augmentations ont aussi été ressenties dans les départements d'outre-mer, et nous n'aurions pas compris que ces départements essentiellement agricoles soient exclus du champ d'application de ces mesures comme cela avait tout d'abord été envisagé.

C'est pourquoi les élus de la Réunion se sont inquiétés et ont exposé leur point de vue aux responsables du Gouvernement. Il faut croire que nos arguments avaient un certain poids, puisque, il y a une semaine, le Premier ministre et vous-même, monsieur le ministre, avez pris la décision d'élargir le champ d'application de cette aide complémentaire aux agriculteurs des départements d'outre-mer.

Cette prise de position honore le Gouvernement qui, cette fois, a admis que les départements d'outre-mer faisaient partie intégrante de la France. Au nom de nos populations, je veux porter témoignage devant l'Assemblée et remercier le chef du Gouvernement, ainsi que vous-même, d'avoir pris cette décision qui sera sûrement bien accueillie par nos agriculteurs, lesquels se font beaucoup de souci pour leur avenir.

En effet, si le plan de modernisation de la canne et du sucre a été une réussite, il ne faut pas oublier que les planteurs et les usiniers ont eu à faire face non seulement à une augmentation du coût de l'énergie et des engrais plus importante qu'en métropole, mais aussi à une augmentation du S. M. I. C. supérieure en pourcentage.

De plus, les effets du cyclone Hyacinthe se sont fait sentir assez fortement dans certaines régions, ce qui a encore contribué à réduire le pouvoir d'achat des planteurs de canne.

Ce problème sera d'ailleurs examiné dans les jours qui viennent, en vue de créer une indemnisation spéciale en faveur des agriculteurs qui ont le plus souffert. Nous savons que nous pouvons compter sur votre esprit de justice et d'équité pour que cette indemnisation tienne compte des pertes réellement subies.

La production de géranium est loin d'être rétablie et, en 1980-1981, le tonnage est inférieur de moitié à celui de la campagne précédente. Le conseil général a créé un groupe d'études qui doit se pencher sur l'avenir de ce produit mais, dans le cadre des mesures structurelles, il faudra envisager d'aider les producteurs par la mise en œuvre de mesures propres à améliorer leur revenu et surtout à leur assurer un débouché à l'avenir. En effet, il est anormal qu'étant le seul pays européen producteur d'essence de géranium, nous ne bénéficions pas d'un quota communautaire qui pourrait seul éviter la disparition de cette culture et, par incidence, la perte de nombreux emplois. Il est encore temps de prendre les dispositions nécessaires.

Dans le cadre des mesures structurelles, il faudrait renforcer les actions en faveur du secteur de la vanille et de celui des fruits et légumes. Nous devons, en effet, par la diversification des cultures et le plan d'aménagement des Hauts de la Réunion, atteindre le but que nous nous étions fixé il y a quelques années, à savoir le maintien des populations rurales dans ces régions et même la création d'emplois nouveaux destinés à compenser ceux que l'agriculture a déjà perdus du fait de l'augmentation de la productivité.

La prise en charge à 100 p. 100, pour cette année, des intérêts des prêts aux jeunes agriculteurs et des prêts spéciaux d'élevage allégera sûrement la dette de nos petits agriculteurs, je pense en particulier à ceux des Hauts et à ceux qui, avec le soutien de la S. A. F. E. R., ont pris des terres à canne dans des conditions difficiles, reconnaissons-le.

Il est indispensable aussi de prévoir des aides pour corriger la faiblesse des revenus et organiser les marchés, en particulier, je le répète, celui des fruits et légumes. Scules, en effet, une organisation de la production et une mise en place de moyens destinés à créer une industrie agro-alimentaire indispensable permettront d'organiser un marché des fruits et légumes en absorbant les à-coups inévitables de la production. Nous pourrions alors envisager de ne pas limiter la production aux seuls besoins de notre marché, qui sont à peu près satisfaits actuellement, mais de produire bien davantage en vue de l'exportation, ce qui aurait pour conséquence d'offrir de nouveaux emplois dans l'agriculture.

Telles sont, très brièvement esquissées, les difficultés de l'agriculture réunionnaise et les actions à mener dans le cadre des mesures structurelles prévues à ce collectif.

Nous savons, monsieur le ministre, que nous pouvons compter sur votre action pour nous aider à résoudre ces problèmes et nous avons l'espoir que vous voudrez bien venir une fois de plus sur place prendre contact avec les réalités de notre monde agricole et décider des mesures indispensables au développement de notre agriculture. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Pistre.

M. Charles Pistre. Monsieur le ministre, mes collègues socialistes ont déjà protesté contre la procédure qui conduit les députés à discuter de mesures annoncées et décidées hors du Parlement. Ils ont aussi protesté contre le fait que ces mesures, prévues officiellement pour garantir le revenu des agriculteurs, le sont en fait essentiellement en vue des prochaines élections présidentielles. C'est admettre qu'il n'y a pas de politique agricole, mais seulement des « coups » électoraux.

Si encore les mesures prévues étaient justes, ce ne serait qu'un moindre mal. Mais nous en sommes loin, et l'injustice de l'arrosage n'a d'égale que la désinvolture dans la procédure et dans le procédé.

Injustice, car en prenant pour base le chiffre d'affaires, on va encore une fois surtout aider ceux qui ont des ressources importantes. Cela se vérifie d'abord au niveau des exploitations.

Dans le Tarn — mes collègues parleront tout à l'heure de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées — le revenu agricole global étant égal à un milliard de francs pour 10 000 exploitations, l'enveloppe de la compensation que vous prévoyez sera approximativement de dix millions de francs. Or le produit brut moyen par exploitation est estimé par les services fiscaux à 106 942 francs exactement, dont 42 171 francs d'origine végétale et 64 771 francs d'origine animale. Le montant moyen de la compensation se situera donc entre 2 000 et 2 500 francs. Mais si l'on y regarde de plus près, on se rend compte que les 150 à 200 exploitations dont le chiffre d'affaires avoisine 500 000 francs vont, à elles seules, se partager entre le quart et le tiers du total des sommes à distribuer.

Prenons un exemple précis. L'éleveur dont le chiffre d'affaires est de 100 000 francs touchera une subvention de trois mille francs; en revanche, celui dont le chiffre d'affaires atteint 500 000 francs touchera un million et demi de centimes. Quelle dérision et quelle injustice!

Cette injustice entre les exploitations se retrouve entre les régions. Le revenu brut d'exploitation des agriculteurs du Midi-Pyrénées est égal aux deux tiers de celui de l'agriculteur français moyen. Ainsi, la répartition s'effectuant au prorata de ce revenu, la région Midi-Pyrénées recevra seulement les deux tiers de la subvention versée à une région française moyenne et la moitié seulement de celle perçue par une région où le revenu brut d'exploitation est égal à l'indice 130, c'est-à-dire supérieur de 30 p. 100 à la moyenne nationale.

Les disparités régionales vont donc s'accroître, comme s'accroîtront les disparités entre les exploitations, et toujours au détriment de ceux qui ont le plus besoin d'être aidés.

Un mot du procédé.

A six mois des élections présidentielles, on découvre subitement que la baisse du pouvoir d'achat des agriculteurs est réelle alors que, depuis plusieurs années et il y a quelques mois encore, on nous répétait, à nous socialistes, que nos demandes de juste évaluation de cette baisse étaient purement démagogiques.

Le Premier ministre a beau clamer qu'il faut de la rigueur, voilà que, sans consulter le Parlement, on engage une dépense de quatre cents milliards de centimes!

Alors que le Président de la République s'est engagé à maintenir le revenu des agriculteurs, voilà que cette restitution est étalée sur deux ans et que, en contrepartie, certaines sommes sont récupérées, en particulier sur les retraités de l'agriculture. De toute façon, globalement, les mesures ne compensent pas la baisse de revenu net par exploitation.

Mais il y a plus grave: cette décision est prise surtout au profit d'un candidat à l'élection présidentielle; 4 milliards de francs, c'est le prix que certains ont jugé suffisant pour le vote paysan! Les réactions, heureusement saines, des agricul-

teurs pourront, à cet égard, réserver des surprises : ils refusent, et ils ont raison, d'être des assistés. Ils exigent de vivre normalement des revenus tirés directement de leur travail. C'est l'inverse que vous leur proposez.

M. Gilbert Faure. Très exact !

M. Charles Pistre. Croire que l'on pourra de cette façon nouer un dialogue entre le Gouvernement, à Paris, et les agriculteurs, dans la France entière, c'est agir comme à l'égard des pays sous-développés, sur la base des secours accordés : et c'est faire bon marché de la dignité des agriculteurs !

Ceux-ci accepteront, bien évidemment, cette restitution parce que votre politique les y oblige, et ils auront raison : mais ils sauront se souvenir de la façon dont on la leur a octroyée ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Bernard Deschamps.

M. Bernard Deschamps. Monsieur le ministre, nous enregistrons comme un premier recul de votre Gouvernement, à mettre à l'actif des luttes et de l'action énergique des communistes, les quelques mesures que vous avez annoncées : cependant, celles-ci sont loin de compenser la baisse du revenu des agriculteurs.

A cet égard, le recensement général agricole réalisé en 1980 est terriblement accusateur : il témoigne de la malfeasance d'une politique qui pousse les agriculteurs à la ruine, alors que les besoins alimentaires de nombreux Français ne sont pas satisfaits et que des millions d'enfants, d'hommes et de femmes meurent de faim chaque année dans le monde.

Ainsi, le département du Gard, pourtant si divers et si riche avec, notamment, ses productions viticoles de qualité, ses beaux fruits, ses cultures maraîchères et son élevage ovin, ne compte plus maintenant que 15 969 exploitations agricoles au lieu de 20 261 en 1970 : 4 292 exploitations ont donc disparu en dix ans, soit plus de 21 p. 100 ; celles de moins de deux hectares ont été les plus touchées mais, en fait, c'est le nombre des exploitations inférieures à vingt hectares qui a diminué. Cela signifie qu'il faut désormais au moins vingt hectares pour vivre, et encore, à condition de travailler davantage, de sacrifier les loisirs, le repos et la culture, sans pour autant être sûr du lendemain.

Votre politique, qui pousse à l'élimination des plus faibles, est à la fois profondément inhumaine et malthusienne économiquement.

Elle entraîne, d'abord, un vieillissement de la profession : en dix ans, le nombre des moins de trente ans a diminué dans le Gard de 11,3 p. 100.

Elle se traduit aussi par une réduction des surfaces cultivées.

De 1970 à 1980, les surfaces consacrées aux céréales dans le Gard sont tombées de 36 027 à 28 902 hectares, alors que tant de pays en voie de développement sont demandeurs.

La vigne est passée de 91 075 à 87 925 hectares et vous voulez encore amplifier cette régression par l'arrachage ; dans l'immédiat, par celui de certains hybrides, mesure que les communistes combattent.

Les raisins de table occupaient 4 470 hectares en 1970 : ils n'en occupent plus que 3 979. Cette année pour la première fois, ils sont restés sur les souches en certains endroits, tant les prix à la production étaient insignifiants.

Les abricots, dont le Gard était un des principaux producteurs, ne représentent plus que 2 519 hectares contre 3 211 en 1970.

La pêche couvre 4 300 hectares au lieu de 4 883, la pomme, dont le marché a été catastrophique cette année, 2 481 au lieu de 4 193, en 1970, et la cerise 1 881 contre 2 002 hectares.

En dix ans, le verger gardois est tombé de 16 264 hectares à 12 413, en dépit des efforts et des sacrifices des agriculteurs, pour mettre sur nos tables les produits de qualité qui ont fait la renommée de notre terroir.

Alors que le marché est de plus en plus perturbé par la baisse du pouvoir d'achat des Français et par les importations abusives qui cassent les prix sans bénéfice pour les consommateurs, les coûts de production s'accroissent dans des proportions vertigineuses.

Selon une étude réalisée dans mon département, si l'on prend la base 100, les cotisations sociales des exploitants agricoles sont passées, en dix ans, pour les allocations familiales, à 408 ; pour l'assurance vieillesse, à 329 ; pour l'assurance maladie, à 1 133. Ces hausses sont intolérables !

Les charges globales frappant un hectare de vigne, vinification comprise, ont progressé, en francs constants de 1970, de 21 p. 100 en neuf ans, alors que le prix moyen du degré hecto, lui, a baissé. Cette année, en francs constants, il est au-dessous du niveau de l'année culturale 1962-1963.

On pourrait multiplier les exemples qui témoignent d'une baisse des prix réels à la production, alors que les frais d'exploitation ne cessent de s'alourdir.

L'endettement s'accroît et la trésorerie des exploitations est au plus bas, tandis que la terre devient un objet de spéculation au profit d'étrangers à l'agriculture. Dans ma circonscription, des Allemands et des Belges, ainsi que la banque La Hémin, achètent des terres, mais les jeunes agriculteurs ont de plus en plus de difficultés à se porter acquéreurs des exploitations mises en vente.

Ces difficultés angoissantes pour nos agriculteurs frappent toutes les branches de la production, y compris les vins d'appellation pourtant exclus de l'aide, comme en témoigne l'accélération de l'exode rural dans les côtes du Rhône, corollaire de la diminution du nombre des exploitations, qui est tombé de 5 271 en 1970 à 4 183 en 1980, soit 20,6 p. 100 de moins en dix ans, pourcentage identique à la moyenne du département du Gard.

C'est la raison pour laquelle nous luttons pour la fixation de prix agricoles correspondant aux coûts de production et contre l'entrée de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce dans le Marché commun, car elle porterait le coup de grâce à notre agriculture méridionale.

Nous vous ferons reculer, monsieur le ministre !

Nous empêcherons, par la lutte, le saccage de notre belle région !

Sans attendre, nous appelons les agriculteurs gardois à manifester à l'appel du parti communiste français, le 20 décembre prochain, à Nîmes, pour des prix agricoles rémunérateurs, contre l'arrachage des vignes et contre l'élargissement du Marché commun. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Balmigère.

M. Paul Balmigère. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, une fois de plus, la viticulture vient d'être sérieusement touchée. Le 6 et 7 novembre dernier a atteint 20 000 hectares le long des vallées de l'Orb et de l'Hérault. Les pertes sont évaluées à 30 milliards d'anciens francs. Dans certains cas, les récoltes sont compromises pour deux ou trois ans. Il faudra même procéder à l'arrachage : il s'agit donc d'une véritable catastrophe !

Ce matin j'ai reçu la réponse de M. le ministre à la question que je lui avais immédiatement posée. Que m'écrivit-il ? « J'ai prescrit un examen attentif de votre intervention. » Un point, c'est tout. Or, M. Fouchier, secrétaire d'Etat à l'Agriculture, qui s'est rendu à Montpellier le 25 novembre dernier, au SITEVI, a été interpellé alors sur les conséquences de la gelée dans le département. Il connaît donc parfaitement l'ampleur de la catastrophe, de même que le ministère de l'Agriculture.

Les effets de cette calamité viennent se conjuguer, hélas ! avec ceux de la crise viticole. Le président de la fédération des caves coopératives a déclaré jeudi dernier, à l'occasion du congrès de la fédération qui s'est tenu à Montpellier : « Le pouvoir d'achat d'un hectolitre de vin a baissé de 27 p. 100 en sept ans. »

La recette régionale viticole du Languedoc-Roussillon a baissé de 30 p. 100 par rapport à 1974. Mais le coût des produits industriels nécessaires à la viticulture a augmenté de 117 p. 100. Le prix du vin à la production est passé de 100 à 210, mais les charges de 100 à 500 ! Par rapport à l'année 1973, prise comme référence, le prix du vin devrait atteindre 16,54 francs au moins : or il n'est que de 12 francs.

L'endettement auprès du Crédit agricole ne cesse de s'aggraver ; des exploitations disparaissent ; les jeunes quittent le pays. Ainsi trente-deux mille exploitations ont disparu en France depuis le début de l'année. Il n'en reste plus que 1 260 000, dont la superficie moyenne est passée de dix-huit à vingt-trois hectares.

Ainsi votre politique conduit bien, depuis des années, à une baisse du pouvoir d'achat. Lors de la récente conférence annuelle agricole, les pouvoirs publics ont d'ailleurs reconnu que les agriculteurs avaient perdu 4,86 milliards de francs sur leurs revenus. On a accordé 4,11 milliards de francs pour le maintien du pouvoir d'achat, dont 2,30 milliards d'aide directe aux agriculteurs — elle leur sera versée, comme par hasard, au mois de mars prochain...

Bien des viticulteurs ne gagnent plus l'équivalent du S.M.I.C., même en fournissant un travail de plus en plus long et de plus en plus pénible ; un tracteur n'est pas un cheval : il n'a pas besoin, comme le cheval, impérativement de « repos », entre midi et quatorze heures ! Chaque année, le minimum vital est plus difficile à atteindre. Tel est l'effet de votre politique : d'un côté les profits, d'une ampleur jamais égalée, qui s'accumulent dans la chimie, le pétrole et la mécanique par exemple ; de l'autre, les perdants de votre société, les ouvriers, les viticulteurs et les agriculteurs.

Déjà, l'essentiel est bien d'obtenir un prix correspondant aux coûts de production. Et il faut agir vite : le vieillissement s'appesantit sur le vignoble, les jeunes qui reprennent une exploitation se comptent sur les doigts d'une main dans chaque commune. Les enfants cherchent où travailler, ailleurs, si possible, pour gagner le S.M.I.C. ! Au rythme actuel de l'exode, nous allons bientôt manquer de viticulteurs ! Voilà la réalité du Languedoc viticole.

Oh bien non, monsieur le ministre, l'appauvrissement d'une région entière, où tout le monde vit de la vigne, n'est pas fatale, pas plus que le vieillissement !

C'est à Bruxelles que vous mettez en place cette politique. Lisez la réglementation publiée par la direction générale des impôts sur l'arrachage : les références, répétées à chaque ligne, sont issues des textes de la Communauté économique européenne. Je ne vous infligerai pas la lecture de cette liste, mais elle montre que tout vient de Bruxelles où seuls les élus communistes et apparentés défendent pied à pied les viticulteurs. La régression du vignoble français, languedocien, en particulier, y a été planifiée ; les décisions y ont été prises, le financement prévu. Le reste, c'est de « l'accompagnement » pour aller vite, pour faire place nette aux vins italiens, aux vins espagnols déjà, avant les vins grecs. Notre vignoble, pour vous, c'est une monnaie d'échange ! Vous détruisez le vignoble languedocien pour pouvoir écouler quelques productions industrielles réservées à vos capitalistes !

Que le Gouvernement français n'applique plus des directives de la Communauté économique européenne, les ordres de Bruxelles, et vivrait mon pays ! Et serait maintenue une part essentielle de notre potentiel agricole ! Il faudra bien y venir, et les communistes auront tout fait pour que ce ne soit pas trop tard ! La production française ne sera pas liquidée.

Depuis quelques années, la qualité s'est améliorée d'une manière générale, et il y a place pour le vin en France. Les progrès techniques ont amélioré la productivité d'un tiers en dix ans : s'il n'y avait une baisse du revenu des consommateurs français, le vin, boisson traditionnelle et de qualité, production française par excellence et richesse régionale, serait produit en quantités insuffisantes. Dans tout le Midi, c'est une production irremplaçable.

Un seul homme cultive cent hectares de blé, de maïs ou de betteraves ; mais de treize à trente hectares de vigne, à forte production ; ou de cinq à dix hectares de vignobles V.D.Q.S. Il n'y a pas de remplacement possible. Il faut donc prendre le contre-pied de votre politique, afin que la production de vin soit enfin reconnue comme une richesse nationale.

La production et la recherche viti-vinicole progressent en Allemagne. Pourquoi pas en France ? En réalité, vous êtes contre le vin français, quelles que soient ses qualités. M. Hérail, de la Confédération générale des vignerons du Midi, ne déclarait-il pas récemment : « Il reste que les résultats commerciaux de l'effort qualitatif sont décevants » ? Les productions de coteaux sont les plus menacées par la concurrence espagnole. Votre politique fiscale, même amendée par notre assemblée, se traduit par une augmentation de 50 p. 100 des droits de circulation sur le vin.

Les viticulteurs se battent pour leur avenir, pour celui de la région, pour l'avenir agricole de notre pays. Leur action est parfois tumultueuse. Cependant prenons garde d'oublier leur lutte quotidienne pour la vie, contre l'accumulation des heures de travail que je dénonçais tout à l'heure, et pour soutenir la volonté de s'installer chez nos jeunes qui « s'accrochent » au pays.

Il faut mettre un terme à ce scandale : vous donnez 26 000 francs par hectare pour arracher la vigne ! Vous trouvez alors l'argent nécessaire ! Nos jeunes doivent bénéficier de conditions équivalentes pour s'installer, avant que nous ne découvriions qu'il faut à nouveau planter de la vigne et former des viticulteurs. De leur côté, les mineurs éternels défendent jusqu'au bout nos richesses nationales. Comme eux, pied à pied, souche après souche, nous défendrons le potentiel viticole, les hommes et les vignes. C'est un combat d'avenir, vous serez bien forcés de le reconnaître !

Que cesse donc l'odieuse campagne antivin : on ne supprimera pas l'alcoolisme, que je sache, en accordant de nouvelles faveurs aux brasseurs ou aux commerçants de whisky ! La viticulture telle qu'elle est, avec sa structure et ses coopératives, est l'épine dorsale productive du Languedoc.

Une aide aux jeunes pour leur installation, des prix rémunérateurs à la production, eu égard aux coûts de revient, la valorisation du secteur coopératif, la garantie de commercialisation et l'arrêt de toute importation concurrentielle : une telle politique, oui, préservera l'avenir ! Dans l'immédiat, il faut l'appliquer aux 20 000 hectares qui viennent de geler dans le Biterrois, orienter toutes les interventions des pouvoirs publics vers une remise en état du vignoble, et non vers son arrachage. Pas un ouvrier agricole ne doit être licencié sans garantie de ressources. Les prestations superviniques de 1979 et 1980 doivent être annulées, et pas seulement reportées pour un mois, comme nous le lisons dans une circulaire préfectorale.

Ensuite il faut exonérer de l'impôt foncier les sinistrés, leur accorder des prêts spéciaux du crédit agricole avec prise en charge, les premières années, par les pouvoirs publics. Une exonération des cotisations sociales permettrait à ces milliers de sinistrés de tenir le coup et de continuer. Là, ce sera un test.

J'étais avec ces viticulteurs samedi encore : je puis vous assurer qu'ils veulent vivre et qu'ils se battront pour cela ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'agriculture française est à la fois une et diverse.

Elle est une dans la mesure où elle est affrontée aux mêmes conditions générales — la concurrence extérieure, les moyens et en même temps les insuffisances du Marché commun agricole, notamment — et où l'âme paysanne est la même du Nord au Midi et de l'Est à l'Ouest.

Une, elle est aussi fort diverse : nous le constatons à travers les préoccupations sectorielles ou locales dont nombre de collègues se sont fait l'écho.

Pour ma part, je m'étonne de la tempête de critiques que soulèvent ce « collectif », les idées qui l'inspirent et son contenu.

Il est incontestable que sur la période 1970-1979 — nous savons bien qu'en matière agricole il faut penser dans le long terme — la progression du revenu moyen par exploitation à temps complet a été en francs constants de 2,7 p. 100 par an. Mais la hausse très rapide des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles a eu pour résultat en 1980 une baisse qui, sans les mesures que l'on nous demande de voter, serait de 5,6 p. 100 en moyenne. D'où ce collectif, c'est-à-dire un langage plus simple, ce budget complémentaire.

Pourquoi évoquer, comme l'a fait hier un éminent et sympathique collègue de la majorité, Homère, Eschyle, le « théâtre d'ombres » et prétendre que le Parlement est dessaisi ?

D'abord, il n'est pas dessaisi, puisque nous aurons à voter. Certains, peut-être, ne se prononceront pas en faveur de ces mesures — les paysans jugeront. Mais d'autres les voteront.

Quoi qu'il en soit, le vote est l'élément fondamental par lequel la souveraineté populaire exerce son choix.

Par ailleurs, compte tenu du fait que nous approchons d'échéances électorales — ce que nous savons depuis sept ans, car nous vivons sous un régime de République stable, qui organise, à certaines dates, des rencontres entre le peuple et ses dirigeants — certains en viennent à lier les élections présidentielles et les mesures qui sont proposées. (Rires et exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. Gilbert Faure. N'en doutez pas !

M. Emmanuel Hamel. Je leur ferai deux observations.

D'abord, si c'était vrai, en quoi serait-ce condamnable qu'une majorité et un Président de la République témoignent, par certaines dispositions, de l'intérêt qu'ils portent...

M. Henri Emmanuelli. Aux élections !

M. Emmanuel Hamel. ... à l'agriculture française et de leur volonté d'organiser cette solidarité entre les agriculteurs et le reste de la nation par des actes positifs ?

M. André Cellard. Panem et circenses !

M. Emmanuel Hamel. Les « jeux du cirque », ce sont des interpellations de ce genre sur des sujets aussi graves !

Une conférence nationale agricole s'est normalement tenue, en fin d'année, pour établir un bilan.

Les membres de l'opposition semblent ignorer — et je m'en étonne — cette concertation avec les dirigeants agricoles.

M. Marcel Rigout. Pas avec tous !

M. Emmanuel Hamel. Ces dirigeants n'ont pas élevé d'objection à l'encontre de ces dispositions. Ils les ont même, pour une large mesure, inspirées.

M. Henri Emmanuelli. Vive le corporatisme !

M. Emmanuel Hamel. Tout naturellement, l'ensemble de la paysannerie française comprend donc l'esprit de ces mesures...

M. Jacques Jouve. L'ensemble ! Quel ensemble ?

M. Emmanuel Hamel. ...et y voit la volonté d'une solidarité manifeste.

Je m'étonne, mes chers collègues, que tant d'entre vous, si au fait des mécanismes agricoles et de leur insertion dans le Marché commun agricole, n'aient pas admis cette vérité d'évidence : en dépit de ses insuffisances, ce marché apporte à l'ensemble de l'agriculture française beaucoup plus qu'il ne lui retire et, incontestablement, pour nos paysans, le bénéfice en est très largement positif.

M. Marcel Rigout. Ce n'est plus vrai !

M. Emmanuel Hamel. Or les prix agricoles, vous le savez bien, sont fixés à neuf. Les paysans français connaissent bien ces « marathons agricole » au cours desquels le ministre français, seul face aux huit autres, essaie d'obtenir plus en matière d'organisation et de fixation des prix agricoles...

M. Gilbert Faure. C'est la preuve par neuf !

M. Emmanuel Hamel. ...et ils ont la conviction que nous sommes bien obligés, à moins de sortir du marché commun agricole, d'accepter les prix sur lesquels on parvient finalement à s'accorder, après quoi, naturellement, il appartient à la politique nationale de compenser ce qui n'a pu être obtenu sur le plan communautaire.

Ce sont là des évidences de bon sens que nos paysans comprennent.

Pourquoi certains autres milieux, ou certains collègues, élus dans une circonscription urbaine, tentent-ils de cacher la très forte augmentation, cette année, du coût de production des produits nécessaires à l'agriculture ?

Tout à l'heure, à propos de la facture pétrolière, on a parlé de « tarte à la crème ». Cette réflexion m'attriste, à cause de l'image du Parlement qu'elle renvoie, et de l'écho qu'elle peut avoir, notamment chez les paysans, encore que, gens de bon sens, ils savent bien, eux, qu'une part importante de ces produits est dérivée du pétrole, que la France, hélas, n'a pas de phosphate et qu'il faut l'importer.

Alors, on tente de créer une tempête, d'ameuter, par des critiques excessives, une partie de la population contre les paysans, alors que si nous n'étions pas englués dans nos passions politiques, ce qu'on nous demande de voter apparaîtrait comme une chose extrêmement simple. (*Rires sur les bancs des communistes.*)

En fin d'année, après une concertation avec les organisations agricoles, la conférence annuelle a constaté une diminution du revenu due non pas à la volonté du Gouvernement, mais à une conjoncture internationale que les paysans connaissent bien. Elle a, dans sa sagesse, décidé de demander à la solidarité nationale une contribution pour combler cet écart.

Par ailleurs, mes chers collègues, quand on sait l'apport de la paysannerie française dans l'histoire de notre pays, les efforts qu'elle consent pour accroître sa productivité, la contribution qu'elle apporte à l'excédent de nos comptes extérieurs, le développement de sa production pour des prix qui augmentent moins que ceux de la plupart des autres produits, n'est-il pas naturel qu'elle mérite à son tour cette aide qui n'est nullement une assistance, mais la simple manifestation d'une solidarité intelligente ?

Des préventions, à mon avis excessives, sont nourries à l'encontre de l'ensemble des agriculteurs. C'est que le revenu agricole est mal connu et que la fiscalité qui pèse sur lui pose problème. Les représentants des agriculteurs en conviennent, au demeurant.

Les conditions dans lesquelles 2 300 millions de francs d'aide vont être distribués en tenant compte du chiffre d'affaires fiscalisé, constituent un grand pas en avant vers plus de justice fiscale.

La généralisation de la comptabilité introduira un autre progrès, ne serait-ce qu'en raison de la meilleure connaissance de leurs structures qu'elle apportera aux exploitants, et de l'accroissement de la productivité qui s'ensuivra.

S'ajouteront à cette somme les 510 millions de francs consacrés à la prise en charge des intérêts des prêts souscrits par les exploitants, notamment par les jeunes dont on connaît l'endettement.

Comment, enfin, s'insurger contre de telles dispositions, puisque, pour une très large part, abstraction faite de la pression de la concurrence extérieure et du poids des marchés mondiaux, le revenu dépend à l'évidence d'une amélioration structurelle ? C'est pourquoi 1 300 millions de francs, sur les quelque quatre milliards, seront affectés à une action de ce type.

Tout cela va incontestablement dans le sens du progrès. C'est la raison pour laquelle, messieurs les ministres, mes chers collègues, je suis persuadé que la sagesse et le bon sens des agriculteurs sauront trier l'ivraie et le bon grain et distinguer la volonté de solidarité nationale manifestée par le Gouvernement d'une démagogie dont, permettez-moi de le dire avec tristesse et regret, l'opposition fait preuve dans ce débat.

M. Henri Emmanuelli. Ah oui ?

M. Emmanuel Hamel. Les paysans français connaissent parfaitement le sort dramatique des agriculteurs dans les pays socialistes, spoliés de leurs terres, ruinés, dépendant entièrement d'un Etat qui les gruge et les exploite, ne leur laissant d'autre avenir prévisible que celui de la désespérance.

M. Henri Emmanuelli. C'est grotesque !

M. Emmanuel Hamel. Nous approchons de Noël ; les paysans, j'en suis sûr, sauront jauger l'action du Gouvernement et penseront : « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. » (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Henri Emmanuelli. Amen !

M. le président. La parole est à M. Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Mes chers collègues, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je regrette que M. Raymond Barre, qui a cru devoir présider la conférence agricole annuelle, n'ait pas jugé bon d'assister aux débats ce matin. Il est vrai que, là-bas, il y avait la télévision et qu'elle n'est pas ici.

Je viens d'entendre dire que les agriculteurs comprenaient. Je ne résiste pas à la tentation de dire à M. Hamel : allez donc demander à M. Cormorèche s'il comprend les agriculteurs français ! Mais là n'est pas le sujet.

On a déploré hier que cet hémicycle ressemble à un théâtre d'ombres. C'est vrai. De fait, cette fin de septennat est très triste : on n'en finit pas d'enterrer les morts-vivants.

Morte en effet, même si elle est toujours vivante dans les discours, une certaine conception de la démocratie parlementaire — je n'y reviendrai pas. Monsieur le ministre, vous avez pris soin de nous expliquer en commission des finances que vous n'aviez pas inventé, vous, la conférence agricole annuelle et qu'elle avait rarement des incidences sur le budget. Eh bien, cette année, elle en a !

Enfin, je ne peux pas laisser dire que nous faisons de la démagogie. Mais qui, sinon le pouvoir exécutif, distribue le dimanche et trouve normal que l'Assemblée entérine les crédits le lundi ?

Rappelez-vous, monsieur Hamel : les constituants de 1958 avaient dressé des barrages contre la démagogie du Parlement, par exemple l'article 40. Ils n'avaient pas pensé qu'il allait falloir un jour inverser le problème parce que l'exécutif ferait de la démagogie !

M. André Cellard. Très bien !

M. Henri Emmanuelli. Il faudra donc réviser vos conceptions en la matière.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur Emmanuelli, puis-je vous interrompre ?

M. Henri Emmanuelli. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Hamel, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Emmanuel Hamel. Vous êtes trop fin connaisseur de la Constitution pour penser que l'article 40 se soit jamais appliqué au Gouvernement et je note avec tristesse que ces dispositions qui tendent à attribuer à l'agriculture française, dans un esprit de solidarité, quatre milliards de contribution à l'accroissement de son revenu,...

M. Joseph Franceschi. Du baratin !

M. Emmanuel Hamel. ...vous les taxez de démagogiques ou, pour reprendre le mot d'un de vos collègues socialistes, de baratin. Les paysans le sauront. Merci de m'avoir fourni l'occasion de le relever.

M. Joseph Franceschi. Ils ont compris, les paysans. Ils savent !

M. Henri Emmanuelli. Monsieur Hamel, c'est vous qui n'avez rien compris. J'ai dit que les constituants de 1958 avaient instauré l'article 40 pour préserver le pays de la prétendue démagogie des parlementaires et j'ai précisé qu'ils auraient été bien inspirés de se prémunir aussi contre la démagogie du pouvoir exécutif.

M. Emmanuel Hamel. Vous dites donc que ces mesures sont démagogiques ? Les paysans apprécieront !

M. Joseph Franceschi. M. Hamel a perdu une occasion de se taire.

M. le président. Poursuivez, monsieur Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Morte-vivante, cette conception du régime parlementaire. Morte-vivante, l'idée que la prospérité de l'agriculture va de pair avec celle des agriculteurs — là non plus je n'insiste pas, la démonstration en a déjà été apportée.

On vous a plusieurs fois donné acte à cette tribune que, en chiffres globaux, l'agriculture se portait bien. Ce que nous dénonçons, c'est le fait que mieux elle se porte, et moins bien se portent les agriculteurs.

Souvenez-vous du discours de Vassy et de l'évocation par le Président de la République de l'agriculture, « pétrole vert de la France ». Un journaliste irrévérencieux avait alors demandé qui seraient les émirs et qui seraient les bédouins. On avait ri à l'époque. Eh bien, il ne le fallait pas.

En effet, si, comme le montrent les chiffres de production globale, le pétrole vert coule, il y a bien des bédouins. Les émirs ? Il faut sans doute aller les chercher parmi les producteurs placés en amont et en aval. La question n'était donc pas inutile.

Morte-vivante, surtout, cette conception de la rigueur budgétaire que l'on nous a pendant des années assénée à cette tribune avec mépris : nous étions des démagogues, nous ne savions pas gérer les finances publiques, nous avions des conceptions monétaires qui mèneraient ce pays à la ruine.

Si M. Barre était là aujourd'hui je lui dirai, à voir ce qui se passe, qu'il va finir dans la houppe d'un professeur aigri. Voilà quatre milliards qui apparaissent tout d'un coup et que l'on va financer comment ? Par la planche à billets.

M. Emmanuel Hamel. C'est faux !

M. Henri Emmanuelli. Si, c'est vrai ! Lorsque l'on recourt à un emprunt pour financer des investissements, ce financement n'est pas inflationniste dans la mesure où les investissements engendrent des profits qui serviront à amortir l'emprunt. Mais, dans le cas présent, on emprunte pour « boucher des trous ».

Je maintiens, comme d'ailleurs un orateur de la majorité hier, que ce processus est démagogique, inflationniste et qu'au surplus, il ne prend nullement en compte le renforcement de la solidarité nationale. Il se caractérise par l'impréparation, l'incohérence et l'inefficacité. Vous nous présentez une facture supérieure à tous les crédits d'investissement de votre ministère, qui ont eux-mêmes été très rapidement élaborés.

Le résultat de cette précipitation, c'est un ensemble incohérent, je le répète, et inadapté aux problèmes réels. Je vous en donnerai très rapidement quelques exemples et d'abord, celui de l'aide directe.

Après avoir écrit que les modalités de cette aide avaient été déterminées objectivement, de façon à compenser des pertes de revenu effectivement constatées, vous avez dû, devant la commission des finances, reconnaître que, pour trois productions au moins, ces compensations ne correspondaient pas en réalité à une baisse du revenu. Aussi, pouvez-vous nous préciser quels sont les critères qui vous ont amené à retenir certaines productions, et pas les autres ?

Ne s'agirait-il pas tout simplement, comme certains l'insinuent déjà, d'une répartition géographique, le saupoudrage devant être également réparti sur les électeurs potentiels de toutes les régions ?

Vous avez également écrit que cette aide serait concentrée sur les exploitations familiales moyennes ; dans ces conditions, pourquoi n'avez-vous pas exclu du bénéfice de ces aides les très grosses exploitations, comme cela avait été le cas en 1976 pour l'indemnisation de la sécheresse ?

Je pourrais citer d'autres exemples. Ainsi, vous avez exclu du bénéfice de l'aide directe le ménage dont les revenus extérieurs non agricoles représentent une fois et demie le S. M. I. C., si l'un des conjoints n'est pas inscrit à l'Amexa — assurance maladie des exploitants agricoles. En revanche, rien n'est prévu pour ceux qui, inscrits à l'Amexa, disposent de revenus très importants extérieurs à l'agriculture.

J'aurais aimé trouver, monsieur le ministre, dans votre note de présentation, un texte qui aurait pu être celui-ci :

« En ce qui concerne les exclusions, les personnes dont les revenus imposables extérieurs à l'agriculture excèdent 30 000 francs ne pourront pas bénéficier des aides, même si l'homme ou la femme sont inscrits à l'Amexa.

« Cette disposition tend à éviter les bavures que nous avons connues, l'an dernier, dans certains départements où les épouses de membres de professions libérales inscrites à l'Amexa avaient scandaleusement perçu la prime spéciale agricole. »

C'est ce que disait votre prédécesseur, M. Bonnet, à cette même tribune, en 1976. Peut-être auriez-vous dû vous inspirer de ces propos. Mais vous les avez délibérément oubliés.

Pour quelle raison une mesure de justice retenue par le Gouvernement en 1976 a-t-elle été oubliée en 1980 ?

M. Bonnet déclarait également à cette époque : « Nous avons un fil conducteur : la justice. Elle passe par la faculté de moduler, de plafonner et d'exclure. »

Doit-on déduire, monsieur le ministre, que cette faculté d'exclure ne vaut pas pour certaines années particulières, que j'appellerai sabbatiques ? Pour les retraités actifs, de deux choses l'une : ou vous n'informez pas complètement le Parlement sur les modalités de cette mesure, ce qui est inacceptable ; ou vous n'avez effectivement préparé que ce qui nous a été annoncé ; il s'agit alors d'une disposition bâclée et inapplicable, ce qui est également inacceptable.

Que veut dire, en effet : « Lorsque le ménage perçoit deux prestations de retraites » ? S'agit-il uniquement des retraites agricoles ou de toutes les retraites ? Dans le dernier cas, les retraites proportionnelles, la retraite du combattant, quel que soit leur montant, vont-elles être prises en compte ?

Il y a bien des incertitudes. En réalité, nous allons voter sur des sommes dont nous connaissons mal la distribution finale.

Avez-vous pensé aux réactions du ménage de retraités qui cultive une toute petite exploitation, qui verra son aide plafonnée parce qu'il touche deux retraites dont le montant global peut être insignifiant, alors que le ménage voisin, dont le mari est lui aussi retraité, mais dont la femme ne l'est pas — car elle n'a pas eu besoin de travailler — continue à exploiter une très grosse exploitation et touche 15 000 francs, soit treize fois plus que le premier ?

Je suis désolé de vous le dire, monsieur le ministre, tout cela manque de sérieux.

Vous n'êtes d'ailleurs pas le principal coupable : vous avez été pressé par le temps, et les exigences du « château », nous le savons tous, sont impérieuses.

Il est inadmissible de bâcler la distribution de fonds publics, comme vous le faites, pour des raisons de calendrier électoral.

Enfin, le plus surprenant de tout, ce sont vos mesures structurelles. Ce qui était totalement impossible pendant la discussion du budget devient soudain parfaitement réalisable.

Quand nous constatons la baisse des crédits destinés à la brucellose, vous répondez que les crédits inscrits seraient largement suffisants car les besoins baissent très rapidement.

Aujourd'hui, vous nous proposez de voter 230 millions de francs qui seront en fait dépensés en 1981.

Même remarque pour les crédits d'orientation du F.O.R.M.A. qui étaient, paraît-il, largement suffisants dans le budget pour 1981 !

Les parlementaires de tous les groupes vous réclamaient sans succès des mesures spécifiques pour les petites productions déficitaires. Tout à coup — ô miracle ! — il est possible d'y consacrer 50 millions de francs : le président a parlé, et les sondages surtout ont fait retentir leur voix.

Mon prédécesseur à cette tribune, et vous même, monsieur le ministre, avez parlé de solidarité nationale, qui tient aussi à cœur aux socialistes. Mais la solidarité nationale ne consiste pas à donner à certaines catégories sociales, qui en ont certes besoin, sans préciser qui fournira l'effort.

Pour amortir l'emprunt, il faudra que le Gouvernement augmente les recettes fiscales. Or qui paie l'impôt dans ce pays ? M. Papon nous répondra sans doute et nous verrons alors qui financera en réalité ces 4 milliards.

Si vous n'aviez pas recouru à la démagogie, et je maintiens ce mot, vous auriez tenu le raisonnement suivant : l'agriculture — personne ne le conteste — a besoin de 4 milliards ; au nom de la solidarité nationale, nous allons les demander d'abord aux exploitants agricoles qui font des bénéfices. J'espère, monsieur le ministre de l'agriculture, que vous vous rappellerez quel pourcentage de la production se partagent 10 p. 100 des agriculteurs. Ce sera un exemple de solidarité venant de la profession elle-même. Vous auriez aussi pu les demander à ceux qui jouissent de privilèges fiscaux.

On aurait alors pu parler de rigueur, monsieur Hamel, on aurait pu parler d'une politique sérieuse. Ce n'est pas le cas. Les socialistes feront des propositions, et ils verront bien ce que vous en pensez.

Nous n'avons pas la même conception que vous de la démocratie, monsieur le ministre, et comme je vous l'ai déjà dit en commission des finances, il est regrettable que des hommes de qualité se prêtent à cette dégradation des institutions. Vous m'avez reproché récemment de ne pas demander à mes amis des autres pays européens de vous aider à Bruxelles. Mais dois-je vous rappeler que la présidence de la commission agricole du Parlement européen a été vendue contre l'élection de Mme Veil à la présidence de ce Parlement européen.

M. Christian Laurissegues. Très bien !

M. Henri Emmanuelli. Et vous osez de surcroît nous donner des leçons ! Vous ne vous souvenez pas que la presse était pleine des rumeurs de couloirs, des tripatouillages, des magouillages qui avaient lieu pour assurer l'élection de Mme Veil.

M. Emmanuel Hamel. C'était dans l'intérêt des agriculteurs ! Vous savez très bien que la présidence de l'Assemblée européenne est plus importante qu'une présidence de commission !

M. Henri Emmanuelli. Nous ne sommes pas d'accord, non plus, sur les modalités de financement, pas plus que sur votre conception de la solidarité : nous en reparlerons. Mais je ne doute pas, monsieur le ministre, que malgré la vivacité de mon ton, nous finirons par vous amener à une conception plus saine de la gestion des affaires publiques. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Christian Laurissegues. Cela m'étonnerait !

M. le président. La parole est à M. Dutard.

M. Lucien Dutard. L'analyse du projet de loi nous apprend que des ménages de retraités agricoles disposant de deux retraites et continuant d'exploiter, bénéficieraient de la compensation dans la limite de 1 125 francs par exploitation. Ce plafonnement est accompagné de la menace de suppression des abattements de cotisations à partir de 1982.

Tout en cherchant à gagner les faveurs électorales des retraités, le Gouvernement poursuit une politique qui leur est défavorable.

Je rappellerai le tableau des deux dernières années : suppression du fonds national de solidarité à ceux qui continuent d'exploiter, cotisations sur les retraites, suppression de nombreuses exonérations, et récemment, dans le projet portant diverses mesures d'ordre économique et financier, vous avez supprimé la possibilité pour les caisses de la mutualité sociale agricole d'accorder dans certains cas des exonérations de cotisation.

L'augmentation massive des cotisations, pour la deuxième année consécutive, alors que le revenu agricole est en baisse depuis sept ans, a entraîné en Dordogne, avant-hier, à la suite de la réunion du conseil de la F.D.S.E.A., une manifestation de protestation au siège de la mutualité sociale agricole, puis à la préfecture où une délégation a été reçue.

Notre ami, Francis Colbac, vice-président du conseil général, était présent et a assuré les manifestants de l'appui total des élus du parti communiste français.

Toujours au sujet des suppressions d'exonération, la référence aux caisses de sécurité sociale ne tient pas. Vous savez parfaitement que les entreprises industrielles présumées en difficulté disposent des moyens de retarder le paiement de leur cotisation, parfois même pour les plus grosses, de ne pas payer du tout. La possibilité d'exonération ouverte aux caisses était une mesure de souplesse nécessaire.

Maintenant, vous mettez dans votre ligne de mire la suppression des abattements. Vous refusez d'assumer les conséquences prévisibles de cette suppression. Or, elle risque d'être extrêmement lourde pour les retraites les plus modestes.

Vous aimez à rappeler, monsieur le ministre, le taux de progression des retraites, mais vous êtes beaucoup plus discret sur leur montant actuel, notamment pour un retraité seul.

Selon les chiffres d'octobre 1980, publiés par la mutualité sociale agricole, le revenu minimum par exploitant ou salarié serait de 15 600 francs par an, soit environ 1 300 francs par mois, un peu plus de la moitié du S. M. I. C. Encore faut-il observer que ce minimum suppose que l'ayant droit bénéficie du fonds national de solidarité. Or chacun sait que certains critères d'attribution du fonds national de solidarité dissuadent de nombreux agriculteurs d'en demander le bénéfice pour éviter les remboursements que cela pourrait entraîner au moment de la succession.

En conclusion, je rappelle qu'à notre avis le montant des retraites est insuffisant et qu'il ne devrait, en aucun cas, être inférieur à 75 p. 100 du montant du S. M. I. C. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Tourné.

M. André Tourné. Mesdames, messieurs, le département que je représente, et dont l'économie est à prépondérance agricole, subit comme beaucoup d'autres, deux maux qui s'alimentent mutuellement : l'exode rural et le chômage.

En 1955, on comptait dans le département des Pyrénées-Orientales, 28 000 exploitants agricoles et 12 300 ouvriers agricoles affiliés à la Mutualité sociale agricole. En 1979, il ne restait que 8 000 exploitants cotisants à l'Amexa, dont 1 000 aides familiaux. C'est dire qu'en vingt-cinq ans, les deux tiers des exploitants agricoles ont disparu. Les ouvriers agricoles sont à présent au nombre de 3 500.

Quelle était la situation du chômage en 1955 ? Il y avait 187 chômeurs secourus. Il est vrai qu'après les fermetures des mines de fer à Vernet-les-Bains ou aux alentours de Prades, on avait ouvert en faveur des mineurs licenciés des chantiers d'aménagement de la forêt. Et connaissez-vous le nombre actuel de chômeurs ? Selon un document de la préfecture en date du 20 novembre dernier, on en compte 9 817, soit 13,6 p. 100 de la population active salariée. Notre département est ainsi devenu le premier de notre pays à subir un tel chômage, qui est le corollaire de l'exode rural.

Ce qui est grave, c'est que 43,5 p. 100 de ces « sans travail » ont moins de vingt-cinq ans et que 58,6 p. 100 sont des femmes. Certaines d'entre elles ont des C. A. P., le baccaauréat et j'en connais même qui ont des licences et des maîtrises et qui sont inscrites à l'agence pour l'emploi.

D'où vient ce mal ? Il est la conséquence de ce marché de dupes qu'a été le Marché commun. Au moment de sa constitution, on nous disait que nous aurions enfin 180 millions de consommateurs. On n'en parle plus ! J'ai beau consulter, monsieur le ministre, tous vos documents avec beaucoup d'intérêt, et même, de temps en temps, ceux de M. Papon, bien qu'ils soient d'une lecture plus ardue, je n'y vois rien qui les concerne. Pour rassurer les paysans, on parlait des clauses de sauvegarde

et on évoquait la préférence communautaire. Ou en sommes-nous avec tout cela ? Vous connaissez les incidents regrettables de l'année dernière dans les Pyrénées-Orientales. Je vous avais averti, monsieur le ministre, car je vous ai interpellé trois mois avant qu'ils ne se produisent. Nous vous avions demandé de faire attention car il n'est pas possible, après avoir encouragé de jeunes paysans à s'endetter pour créer des serres, que vous ne garantissiez pas l'écoulement de leurs produits.

Que s'est-il produit ? 28 millions de pieds de scaroles dont certains pesaient un kilo et demi, ont été enfouis, ce qui représente — et vous le savez, grâce aux documents de la D. D. A. — une perte de 450 millions de francs. Qui en a profité, sinon l'Allemagne ? Cette dernière a obtenu au sein du F. E. O. G. A., et par les montants compensatoires, des avantages exceptionnels. La République fédérale d'Allemagne est ainsi devenue le quatrième pays exportateur de produits agricoles, alors qu'il fut un temps où elle était un grand importateur.

Quant aux vins de table, ils sont aujourd'hui dénigrés alors qu'il est prouvé, démontré qu'avec des cépages de qualité on peut faire de très bons vins de table à faible degré. La lutte contre l'alcoolisme telle qu'elle est conduite est une lutte injuste car en fait, le vin de degré moyen peut être un élément de lutte contre l'alcoolisme, à condition qu'on le boive, bien sûr, avec toute la mesure nécessaire. Un de nos grands savants a pu dire un jour que le vin était la plus hygiénique des boissons et un autre a même dit que le vin représentait 20 p. 100 des calories de l'alimentation quotidienne de l'homme et 80 p. 100 de sa bonne humeur.

M. Emmanuel Hamel. Mais Pasteur disait aussi qu'il fallait boire modérément !

M. André Tourné. Mais ce produit, excellent à tous égards, le Gouvernement le charge de lourdes taxes. En l'espace d'un an, les droits de circulation sont passés de 9 francs à 27 francs. S'agissant des vins doux naturels, qui sont des vins et non de l'alcool, car on les élabore avec du moût qui est un produit naturel du soleil de chez nous, vous avez fait passer dans la loi de finances les impôts sur les alcools de mutage à 235 000 anciens francs et les droits de circulation à 5 000 anciens francs l'hectolitre.

Et la montagne, hélas ! on l'abandonne : elle se désertifie. Certains qui viennent nous parler trop souvent des droits de l'homme, devraient se souvenir que le premier droit est de pouvoir gagner sa vie honorablement en travaillant.

A la montagne, ce n'est plus possible. Certes, vous avez apporté des améliorations, notamment en matière d'U. G. B. — unité de gros bétail — mais il a fallu des années de luttes des paysans auxquels nous n'avons cessé d'apporter notre appui. Les paysans quittent la montagne pour venir dans les villes grossir les rangs des chômeurs. S'ils n'ont pas de qualification, ils deviennent manœuvres ou ils sont totalement rejetés.

Savez-vous qu'à l'heure actuelle, sur dix hommes de moins de quarante ans qui vivent en montagne, huit sont célibataires ? Il est, en effet, difficile pour ces hommes de constituer un ménage, car votre politique conduit à détruire l'harmonie démographique et familiale.

Il serait temps de prendre des mesures pour la montagne, pas en versant des primes de ceci ou de cela, pas en faisant de l'assistance, mais en adoptant un plan général. Il ne faut plus fermer les écoles, plus supprimer de centres des P. T. T. ni liquider les moyens de transport.

C'est l'isolement qui fait partir les jeunes. Si le seul désir des jeunes hommes est de tenter de vivre et de créer un foyer ailleurs, c'est que les conditions d'existence en montagne sont devenues excessivement difficiles.

Or, dit-on, vous envisagez de vendre aux enchères le petit train de haute montagne qui va de Villefranche-de-Conflent à Latour-de-Carol. Il est né au début de ce siècle. Un troisième rail lui permet d'être alimenté en énergie électrique. Le département des Pyrénées-Orientales avait donné à la Compagnie du Midi l'eau nécessaire pour turbiner les centrales électriques dont a hérité la S. N. C. F. Après avoir tellement « plumé » ce train, on veut désormais le liquider en le cédant aux communes déshéritées, au département et au conseil régional pour que, demain, les collectivités puissent porter la responsabilité de sa liquidation définitive. Pourtant, ce train, qui va vers l'Ariège et l'Andorre, est fort utile car il prolonge la route nationale n° 116 qui, à tout moment, menace de s'écrouler.

Oui, si nous voulons que la montagne soit revitalisée, il faut absolument que les services qui existent encore soient maintenus.

Au cours d'une réunion du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural — le F. I. D. A. R. — à laquelle vous étiez présent, monsieur le ministre de l'agriculture, nous avons entendu M. Chadeau et des personnalités qui vous touchent de près nous parler de l'artisanat. Mais l'artisanat en montagne, on est en train de le tuer littéralement. Dans la région du Haut Vallespir à Saint-Laurent-de-Cerdans, il existait de petites fabriques d'espadrilles et cela depuis des temps immémoriaux. Cette industrie existait avant que le Roussillon, après le traité des Pyrénées et surtout après la Révolution française, se donne corps et âme à la France ; on est en train de la liquider.

Quant à l'industrie de la conserve, il y avait dix conserveries, il n'en reste qu'une. Et vous connaissez la situation de Roussillon-Alimentaire : cette société a des milliards de centimes de dettes et, avec les intérêts qu'elle doit payer, elle risque d'être définitivement liquidée.

Quand on vous donne quelque chose, pourquoi faire la fine bouche ? Mais la situation que je suis en train de décrire sur mon département des Pyrénées-Orientales — des collègues doivent considérer que chez eux les choses risquent, d'une manière peut-être moins rigoureuse, de se présenter de la même façon — impose un véritable plan de rénovation de la montagne. Il faut que la montagne soit reconquise par les montagnards, par de jeunes ménages, et non par des colibataires qui restent isolés sur les sommets.

Tenez, je veux vous citer un exemple vivant. Il y a quelques semaines, je suis monté dans la montagne, chez moi. J'ai rencontré un garçon qui m'a fait voir ses moutons, et combien ils étaient beaux ; on aurait dit qu'ils étaient peignés chaque matin, tellement ils étaient propres. Il m'a fait voir ses six vaches et il m'a fait voir aussi son taureau. Il m'a fait voir sa maison blanche par ses propres soins.

M. Emmanuel Hamel. Vous êtes plus poète que Virgile, mon cher collègue.

M. André Tourné. La visiter vous rendait heureux. Mais voilà qu'à un moment donné, il me dit : « Je ne sais pas si je pourrai rester longtemps ». Et alors il trouva cette phrase, en catalan. Elle est intraduisible, tellement elle a de saveur, une saveur d'inquiétude : *Es la tercera qua m'escapa*, c'est-à-dire, c'est la troisième femme qui m'échappe.

Ce beau garçon aux yeux lumineux, cet ancien rugbyman, réussit de la génétique, si je puis dire, remporte bien des succès auprès des jeunes filles, chaque fois qu'il descend à Prades, Vinça ou Perpignan. Mais ses rêves s'effondrent dès qu'il leur montre l'endroit où il habite. Voilà une situation qu'on retrouve un peu partout dans nos zones de montagne.

Il faut donc que le Gouvernement réponde aux aspirations de nos montagnards car, si l'arrière pays se meurt, il alimente l'exode rural et aggrave le chômage, avec toutes les conséquences matérielles et morales que cela comporte. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bayou.

M. Raoul Bayou. Mesdames, messieurs, nous examinons aujourd'hui le deuxième projet de loi de finances rectificative pour l'année 1980.

L'analyse du projet en question indique que le revenu brut agricole a subi une baisse que le Gouvernement estime lui-même à ce jour à 6,2 p. 100, soit 4 860 millions de francs. Mais c'est là une moyenne.

Le revenu viticole, lui, a chuté de plus de 30 p. 100 en deux ans, puisque la vie a augmenté de ce pourcentage pendant cette période et que le prix du vin est demeuré pratiquement le même, bien au-dessous des prix officiels définis à Bruxelles.

Le Gouvernement propose de compenser la perte de revenus enregistrée par les agriculteurs par des concours budgétaires adaptés.

Mais quelle sera la part du vin ? Je ne l'ai pas trouvée dans votre projet, monsieur le ministre. Pourtant, vous affirmez que le revenu agricole étant diversifié selon les productions, il est proposé de donner un caractère sélectif à la compensation budgétaire, en la réservant, par priorité, aux agriculteurs les plus en difficulté ou connaissant l'endettement le plus élevé.

C'est un fait patent que les viticulteurs du Midi sont tributaires, de façon catastrophique, du Crédit agricole.

Pouvez-vous me dire le sort que vous leur réservez ?

Monsieur le ministre, je vous pose ces questions car les viticulteurs ont le droit de connaître vos intentions.

Je préside, vous le savez, le groupe viticole de l'Assemblée nationale qui est composé de représentants de toutes les familles politiques et de toutes les régions viticoles de notre pays.

Il s'est réuni le 13 novembre pour étudier la situation au début de la campagne actuelle.

Il voulait entretenir le ministre de l'agriculture de ses préoccupations au sujet de la forte récolte italienne, du problème des moûts concentrés, des vins doux naturels, fortement frappés par l'augmentation démentielle des droits sur les alcools de mutage. Il voulait protester contre l'accroissement aberrant de la fiscalité sur les vins et réclamer la promotion en A. O. C. des vins qui ont gagné leurs titres de noblesse par la qualité du produit et les efforts méritoires des producteurs.

Il voulait mettre le Gouvernement en garde contre les perspectives de la campagne en cours, qui risquent de se terminer avec un stock à la propriété de 34 millions d'hectolitres, supérieur à celui de cette année.

Le groupe viticole vous a demandé, monsieur le ministre de l'agriculture, une audience pour défendre des revendications déjà maintes fois exprimées et jamais satisfaites : l'assainissement du marché et la défense de la qualité ; l'arrêt total des importations tant que l'équilibre du marché n'est pas réalisé ; l'actualisation des prix du vin tenant compte des coûts de production ; la garantie de bonne fin, non plus fractionnelle, mais pour l'ensemble des vins loyaux et marchands ; une loi unique en matière de chaptalisation ; la fin de la campagne anti-vin, que le rapport Bernard a ravivée : enfin, l'aide aux sinistrés.

A ce jour, il ne lui a pas encore été répondu. Est-ce par dédain, par oubli, par crainte de devoir fournir des explications ? Je ne sais.

Pourtant, les événements appellent des précisions de la part du Gouvernement.

Dans la nuit du 5 au 6 novembre dernier, une forte gelée a dévasté quelque 20 000 hectares dans les vallées de l'Orb et de l'Hérault.

Ces fortes gelées, accompagnées de neige, se sont produites avant la descente de la sève, atteignant le corps même des souches et tuant les cepes. Elles entraînent par conséquent pour les viticulteurs une perte considérable et durable, voire, pour trop d'entre eux, la ruine totale.

Les maires ont demandé que leurs communes soient classées sinistrées pour préserver tous les droits de leurs administrés. Nous avons réclamé une aide substantielle pour les particuliers et pour les caves coopératives. La suppression des prestations d'alcool super-viniques, des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt pour replanter, car nous affirmons la vocation profondément viticole de notre région.

Nous aurions aimé, à l'occasion d'une audience — que les faits autant que le droit appelaient — ou au cours de cette discussion budgétaire, que des apaisements fussent donnés à nos populations blessées par la nature après l'avoir été par votre politique nationale comme par votre politique européenne, laquelle est particulièrement inacceptable dans la mesure où elle a complètement oublié le traité de Rome.

Je ne puis que protester solennellement, au nom des populations des régions viticoles, contre l'oubli dont elles sont victimes, qu'elles ne méritent pas et qu'elles ne sauraient admettre.

De toute façon, elles demeureront vigilantes et défendront âprement, avec nous, leur droit à la justice et à la vie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Chaminade.

M. Jacques Chaminade. Le fait même que nous discutons aujourd'hui d'une loi de finances rectificative destinée à améliorer le revenu des agriculteurs est en soi très significatif.

Cela signifie, monsieur le ministre que, contrairement aux six années précédentes, au cours desquelles le revenu des agriculteurs a baissé, vous n'avez pu faire la sourde oreille devant le mécontentement et la protestation qui se sont exprimés.

Nous avons le sentiment très net, monsieur le ministre, que les élus et les militants communistes ne sont pas pour rien dans cette évolution de l'attitude du Gouvernement.

Si les luttes paysannes vous ont imposé ce recul, si les producteurs, les éleveurs, n'ont pas accepté la fatalité de la baisse de leurs revenus, s'ils ont manifesté, s'ils ont lutté, c'est parce que, pour une large part grâce aux communistes, ils ont mieux vu les causes profondes de l'affaiblissement du revenu du fruit de leur travail.

Cela montre qu'en dépit des rodomontades du chef du Gouvernement qui ironise sur la longueur des cortèges ou l'ampleur des manifestations, il a été obligé d'en tenir compte.

Les actions et manifestations paysannes sont, à coup sûr, parmi ces « contraintes sociales » auxquelles le Premier ministre, dans une récente interview, reconnaît s'être heurté, et qui ont limité sa marge de manœuvre dans son entreprise qui tend à réduire les revenus des travailleurs, qu'ils soient salariés ou agriculteurs.

Cela dit, les décisions contenues dans ce projet de loi de finances rectificative sont loin de répondre aux nécessités de l'heure. Non seulement elles ne compenseront pas les pertes subies depuis sept ans, mais elles ne compenseront même pas celles de la seule année 1980. Ce projet de loi tient pour absolu le chiffre de 6,2 p. 100 de baisse pour les revenus de l'année 1980. Nous avons donc raison de dire que les prix agricoles devaient être augmentés de 13 p. 100.

Soulignons, par ailleurs, que la commission des comptes de l'agriculture est beaucoup plus prudente que vous. Elle énumère plusieurs facteurs qui ne peuvent conduire qu'à une modification, en hausse, du taux de la baisse des revenus.

L'importance relative des mesures proposées est donc limitée, compte tenu de ces considérations, et cela confirme qu'elles sont loin de répondre à la perte réelle subie par les agriculteurs en 1980.

J'observe que vous parlez d'une aide globale de 4 155 millions de francs, alors que 3 700 millions seulement sont inscrits au titre de 1980.

Par ailleurs, sur ces 4 155 millions de francs, 2 810 millions seulement permettront de compenser la perte du revenu — 2 300 millions en aides directes et 510 millions pour des prises en charge d'intérêts d'emprunts pour 1980. Soulignons que ces 510 millions de francs ne compensent même pas le retard en francs constants qui marque ce chapitre dans le budget de l'agriculture de 1980. En effet, dans ce budget, les charges de bonification s'élèvent à 5 340 millions de francs, contre 5 300 millions en 1979. La perte en pouvoir d'achat de ces charges de bonification, qui dépasse 11 p. 100, n'est donc même pas compensée avec les 510 millions de francs ajoutés.

Ainsi, alors que vous estimez, dans l'exposé des motifs de votre projet de loi, que la baisse du revenu brut agricole peut être estimée — et nous avons dit que cette estimation est minimisée — à 4 860 millions, vous n'octroyez que 2 810 millions, c'est-à-dire guère plus de la moitié du retard que vous avez.

Cela montre bien que, si vous avez été contraint et forcé de céder, vous résistez autant que vous pouvez et employez tous les artifices possibles pour illusionner au maximum avec ce que vous êtes contraint de faire.

En effet, les 1 310 millions de francs destinés aux mesures structurelles ne peuvent, en aucune manière, être considérées comme aides de rattrapage du retard, ce qu'elles ne sont nullement.

Ces mesures répondent, certes, à des nécessités pour que nos agriculteurs familiaux aient un outil de travail plus moderne, plus efficace, mais, là aussi, leur incidence est loin de répondre aux besoins.

Elles ne compensent pas les insuffisances criantes des crédits d'investissement dans le budget de l'agriculture, insuffisances que nous avons mises en évidence lors de la discussion de ce budget.

Par ailleurs, il est significatif que, dans ces crédits destinés à des mesures structurelles, vous prévoyiez 350 millions de francs pour des mesures de protection contre les dangers de l'élargissement du Marché commun.

Cela me permet de rappeler que, selon nous, il vaudrait mieux écarter réellement ces dangers en refusant l'élargissement du Marché commun à l'Espagne et au Portugal, ainsi qu'à la Grèce pour laquelle le processus est plus avancé.

Cette analyse ramène donc à une plus juste mesure les dispositions arrêtées en matière d'aide à l'agriculture. Ces mesures sont les fruits de l'action, mais elles ne sont pas ce qu'elles devraient être. De plus, vous n'avez pas fait preuve de beaucoup d'imagination pour les financer.

Nos amendements montrent donc quelles auraient pu être les véritables mesures de financement permettant de dégager des sommes plus importantes et provenant de sources tenant compte des causes profondes des difficultés que rencontre l'agriculture française.

Ces causes résident dans la politique européenne que vous mettez en œuvre avec les partenaires européens, et dans le pillage de l'agriculture par les monopoles industriels et agro-alimentaires.

C'est pourquoi nous proposons de financer ces mesures, en les amplifiant, d'une part, sur les milliards de francs de cadeaux faits à Mme Thatcher et, d'autre part, sur les superprofits de ceux qui s'enrichissent, en amont et en aval, sur le dos des agriculteurs.

De nouvelles et lourdes menaces pèsent sur les revenus agricoles avec le tout récent document établi par la commission européenne en matière de politique agricole commune.

Cette commission composée, il n'est pas inutile de le rappeler, d'une majorité de commissaires socialistes ou sociaux-démocrates, indique notamment dans ce document que « tous les producteurs devront assumer la coresponsabilité, telle que la Communauté l'applique déjà dans les secteurs du lait et du sucre ».

Ainsi, alors que les producteurs de lait se dressent contre la taxe de coresponsabilité de 2 p. 100 qui les frappe, la commission propose d'étendre ce principe à toutes les productions, avec d'autres taxes et sous diverses formes.

Pour les céréales, il est suggéré soit une taxe, soit une baisse des prix. Pour les fruits et légumes transformés, un plafonnement des aides. Pour la viande de bœuf, une réduction des mécanismes d'intervention. Pour le tabac, une limitation des primes.

On voit donc que rien ne sera résolu de manière durable par les mesures dont nous discutons.

Ces mesures vous ont été imposées. Les conséquences néfastes de votre politique sont trop criantes, et vous n'avez pu éviter d'accepter un certain rattrapage.

Mais il faut plus, à savoir une modification radicale de la politique agricole.

Enfin des inquiétudes existent quant aux conditions d'attribution et de répartition des aides décidées. La diversité de la production et de la commercialisation des produits agricoles pose un problème. Quelles justifications seront exigées pour le calcul du chiffre d'affaires servant à fixer les sommes à percevoir ? Que se passera-t-il pour ceux qui ne se font pas rembourser la T. V. A. et qui peuvent ne pas avoir de comptabilité ? Cela concerne, semble-t-il, 300 000 exploitants, ceux qui ont les revenus les plus faibles !

Les taux de l'aide sont différents par produit, et certains produits sont exclus. Comment seront déterminés les chiffres d'affaires pour chacun d'eux dans les exploitations familiales de polyculture ? Les céréales seront-elles exclues du bénéfice ?

Quels seront les délais pour que les agriculteurs bénéficient de cette revalorisation ? Chaque jour qui passe, en ces temps d'inflation galopante, accroît le retard, réduit la valeur des sommes à percevoir. Des retards de deux, trois mois ou plus dans le versement des sommes prévues constitueraient une réduction des effets de ces mesures qui vous ont été imposées.

Telles sont, monsieur le ministre, quelques-unes des réflexions que me suggère ce projet de loi de finances rectificative.

Les problèmes fondamentaux posés aux agriculteurs qui veulent des prix agricoles leur assurant des revenus décents ne seront pas résolus par les dispositions de cette loi de finances qui ne permettra même pas d'atteindre tous les objectifs annoncés pour combler le retard des revenus en 1980.

Il faut donc autre chose. Il faut que la lutte qui a imposé des reculs limités se poursuive. Seule, elle peut permettre que soient pris en compte tous les besoins immédiats de l'agriculture française. Seule, elle peut permettre d'imposer une politique nationale de l'agriculture répondant aux intérêts des agriculteurs et de la France.

Dans cette lutte, les agriculteurs trouveront toujours les communistes à leurs côtés, comme ils les ont trouvés hier dans la lutte contre l'élargissement de l'Europe, contre les conséquences dramatiques de la politique européenne, contre le pillage de l'agriculture par les multinationales. Nous sommes persuadés qu'aujourd'hui comme hier les cultivateurs luttent et lutteront pour le changement. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Couillet.

M. Michel Couillet. Monsieur le ministre, les mesures que vous avez dû prendre, contraint et forcé, à l'égard de notre agriculture, ne suscitent pas pour autant la joie des exploitants

agricoles, du moins ceux de ma région. Ceux-ci demeurent en effet inquiets car ils savent que leur avenir dépend de décisions ministérielles dont le caractère provisoire et électoraliste est évident.

De plus ils souffrent d'être à la charge de la société et d'être, comme ils disent, des assistés. Ils désirent tout simplement que leur travail soit rémunéré normalement et dignement.

Aussi réclament-ils aujourd'hui ce que les communistes n'ont cessé de vous demander, à savoir que les prix agricoles fixés à Bruxelles tiennent compte du coût et des charges réelles de production qui leur sont imposées.

Dans *Le Courrier picard* d'hier matin, le président de la chambre d'agriculture de Picardie, après s'en être fait l'écho, précisait encore : « Si on avait procédé de cette façon pour la fixation des prix, il n'aurait pas été nécessaire aux pouvoirs publics de dégager plus de quatre milliards pour aider l'agriculture. » Il ajoutait : « Nous sommes suffisamment dynamiques et productifs pour qu'on ne nous considère pas comme des assistés. » Le mot est ainsi lâché et dit bien ce qu'il veut dire. Les exploitants agricoles picards n'acceptent pas qu'il soit ainsi porté atteinte à leur dignité.

Ce qu'ils veulent, c'est qu'il soit mis fin au pillage de leur travail qui s'exerce pour le plus grand profit des industriels fabricants de produits intermédiaires.

Ce qu'ils veulent, c'est que vous changiez radicalement votre politique, source pour eux de difficultés, et qui, à terme, les condamne à disparaître.

Si vous en doutez, je vous livre la réflexion d'un responsable du comité régional des jeunes agriculteurs de Picardie, qui, après avoir réaménagé une politique des prix agricoles plus juste, déplore qu'en 1979 seulement 360 jeunes aient réussi à s'installer dans cette région. Il indique que si l'on continue dans cette voie, dans les trente années à venir, la Picardie, qui compte encore 26 000 agriculteurs, n'en comptera plus que 10 000, ce qui équivaut, à peu de chose près, à la disparition de deux exploitations sur trois.

Ces différentes prises de position, venant de responsables paysans qui, généralement, s'efforcent à défendre votre action, ne font que confirmer combien les effets néfastes de votre politique sont, cette fois, perçus et ressentis dans les milieux agricoles.

En dépit des mesures d'assistance, votre politique agricole continue d'être contestée. De plus, vous avez écarté du bénéfice de ces mesures les exploitants producteurs de céréales. L'augmentation de la productivité de 4 p. 100 environ ne saurait justifier semblable décision, puisque l'augmentation des prix est de 6,5 p. 100 inférieure au taux d'inflation.

Enfin, dans le département de la Somme, qui compte encore près de 12 000 exploitations, il a été récolté en 1979 plus d'un million de tonnes de céréales pour 270 000 hectares emblavés.

La majorité des exploitations, dont la taille varie entre vingt-cinq et cinquante hectares, sont pratiquement toutes de caractère familial. Elles sont dans l'obligation d'avoir une production très variée en raison même des assolements.

Je prends l'exemple d'une exploitation de trente à quarante hectares. Elle possède en général une vingtaine de vaches laitières qui nécessitent, tant en pâturage qu'en nourritures diverses, une bonne moitié de la surface de l'exploitation. Un calcul rapide m'amène à penser que l'exploitant percevra sur la production laitière, une aide de 800 à 1 000 francs en moyenne, aide qui, en raison des difficultés actuelles, est tout à fait dérisoire.

En fait, vous n'accordez qu'une aumône. Ce n'est pas la vente de 400 à 450 quintaux de céréales au prix actuel qui vont enrichir ces exploitants agricoles. Je peux donc affirmer que pour eux, les difficultés de l'exploitation continueront, après comme avant l'application de ces mesures, de s'accroître.

Par ailleurs, monsieur le ministre, dans une question écrite je m'étais fait l'écho de l'inquiétude des producteurs de céréales et des coopératives de production s'agissant des stocks de céréales qui ne s'écoulaient pas et qui avoisineraient, semble-t-il, trois millions de tonnes. Les milieux professionnels concernés demandaient la levée de l'embargo sur nos exportations en direction, en particulier, de l'Union soviétique.

Le journal *L'Action agricole*, du 2^e octobre 1980, s'exprimait sur cette question en ces termes : « Aucun argument sérieux ne peut être opposé à la réalisation de ces exportations. Les ressources budgétaires existent, les débouchés aussi. L'embargo américain est oublié. »

On ne saurait mieux affirmer la nécessité de rétablir nos exportations de céréales d'antan, comme le remarque l'Union nationale des coopérateurs agricoles, que « l'embargo ne se justifie guère dans la mesure où il n'est pas respecté par les grands pays exportateurs. »

Aussi, monsieur le ministre, je vous pose une question : les producteurs de céréales, et en particulier les petits, qui sont nombreux en Picardie, seront-ils pénalisés deux fois ? Une fois parce qu'ils sont écartés des mesures d'aide et une autre fois parce qu'ils ne pourront écouler normalement leur production céréalière.

Telles sont les remarques que je tenais à présenter dans cette discussion, qui montre combien il est nécessaire de changer de politique agricole.

Les paysans, avec l'aide des communistes, ont, par leur action, contraint votre Gouvernement à un premier recul. Nous estimons que cela n'est pas suffisant. Ce que demandent les exploitants agricoles de la Picardie, ce ne sont pas des aumônes, mais des prix agricoles qui leur permettent de vivre dignement du fruit de leur travail et à la mesure de leur peine.

Ils peuvent compter sur les communistes pour les aider dans leur lutte, afin de vous obliger à prendre en considération leurs aspirations et leur avenir. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Girardot.

M. Pierre Girardot. Monsieur le ministre, mes chers collègues, 50 millions de francs sont réservés dans le texte en discussion aux petites productions et aux opérations groupées d'aménagement foncier, sans doute principalement pour les « montagnes sèches ». Il serait utile d'en connaître exactement le périmètre pour apprécier l'aide aux productions les plus en difficulté.

L'élevage du mouton est l'une d'elles dans ces régions. L'optimisme du comité de gestion « viande ovine », réuni à Bruxelles le 13 novembre, noté par M. le rapporteur général à la page 9 de son rapport, et selon lequel les cours de la viande ovine se maintiendraient à un niveau satisfaisant, ne correspond pas à la réalité. Les cours ont baissé et, même s'ils se sont quelque peu stabilisés récemment, ils sont loin de correspondre aux coûts de production.

Le nouveau règlement ovin comporte bien des menaces pour notre élevage et, s'il n'a pas été pire, le mérite en revient à la lutte résolue des éleveurs, que le parti communiste a soutenus et qui ont intérêt à rester très vigilants.

L'aide, très partielle, qui leur sera accordée pour compenser la perte de revenus ne sera obtenue que moyennant la production de pièces justificatives et de formulaires sur lesquels seront mentionnés le chiffre d'affaires correspondant à chaque production, documents permettant, selon M. le rapporteur général, de « connaître avec une plus grande précision qu'actuellement la composition du revenu des agriculteurs ».

Je me demande quels chiffres pourront être inscrits sur ces formulaires par les producteurs de lavande et de lavandin qui ont deux récoltes sur les bras et dont la situation devient tragique.

Je m'étonne à nouveau, monsieur le ministre, de l'opposition du Gouvernement à la discussion de la proposition de loi du groupe communiste, dont je suis le premier signataire. Son adoption mettrait fin, pour l'essentiel, à la crise de la lavande et du lavandin, en protégeant les essences naturelles contre la concurrence des produits synthétiques, en limitant les importations et en organisant la promotion des produits lavandés naturels à travers le monde. La situation s'est tellement aggravée durant ces derniers mois, qu'il conviendrait, à mon avis, d'interdire totalement les importations d'essences de l'étranger.

Notre proposition de loi a été adoptée par la commission de la production et des échanges et l'opposition du Gouvernement à son inscription à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale ne peut s'expliquer que par sa solidarité avec les intérêts des sociétés multinationales, telles Unilever, dont les capitaux ont pénétré les parfumeries de Grasse.

Le ministre nous offre en compensation la préparation d'un décret qui concernerait la seule lavande fine alors que la production du lavandin est dix fois supérieure. Mais ce projet de décret, non seulement laisse de côté les producteurs de lavandin, mais il ne prévoit rien contre les importations abusives d'essences de lavande fine de l'étranger, qui, avec les produits synthétiques, sont la deuxième cause de la crise actuelle et la source de profits considérables pour les gros parfumeurs.

Par ailleurs aucune indication n'est donnée sur les critères de répartition des mesures de compensation pour pertes de revenu. Pour l'élevage du mouton, le critère U. G. B. sera-t-il utilisé ? Pour la lavande et le lavandin, s'agira-t-il d'une répartition à l'hectare ? D'autres critères seront-ils utilisés ?

M. Emmanuel Hamel. Mme Signouret s'en préoccupe, mon cher collègue !

M. Pierre Girardot. Dans quelle mesure ces productions seront-elles prises en compte ? La dotation concernant en partie les investissements, la perte de revenu sera-t-elle évaluée en prenant en compte les amortissements ?

Telles sont les questions sur lesquelles une réponse du ministre est vraiment souhaitable. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Forgues.

M. Pierre Forgues. Mes chers collègues, le ministre du budget, M. Papon, a expliqué hier que cette loi de finances rectificative visait à compenser la baisse du revenu des agriculteurs au cours de l'année 1980, baisse évaluée à 6,2 p. 100.

Depuis sept ans, le revenu de la majorité des agriculteurs a baissé régulièrement, mais le Gouvernement avait toujours refusé de le reconnaître, nous accusant d'ailleurs de faire du « misérabilisme ». Curieusement, à la fin de l'année 1980, il reconnaît une baisse pour l'année en cours, due, essentiellement, précise-t-il, au prix du pétrole.

M. Emmanuel Hamel. Eh oui, hélas !

M. Pierre Forgues. Or, il y a six mois, alors que cette baisse de revenu était prévisible, vous avez pris des mesures, monsieur le ministre, qui allaient l'aggraver.

Jusqu'au mois de juin dernier, les agriculteurs de montagne bénéficiaient de 30 litres d'essence détaxée par hectare. La surface minimale exigée était de 1,5 hectare. Vous avez alors réduit de moitié le volume d'essence détaxée accordé et vous avez exigé une surface minimale de 5 hectares ! Ainsi, en haute montagne, vous avez pratiquement exclu de cet avantage les trois quarts des agriculteurs. En effet, et j'ai pu le vérifier dans une vallée des Pyrénées, la surface moyenne des exploitations est de quatre à cinq hectares.

Je ne veux pas philosopher ni vous faire un procès d'intention, monsieur le ministre. Je me bornerai, au moyen de deux exemples, à examiner les incidences des mesures que vous avez prévues sur une exploitation de haute montagne d'une part, et sur une exploitation de coteau, exploitation très classique dans le Sud-Ouest, d'autre part.

Dans une ferme de haute montagne, où l'on élève 150 brebis, il naît en moyenne 150 agneaux par an pesant environ 25 kilos chacun, soit 3 750 kilos de viande au total. Au prix moyen de 11 francs le kilo vif, la recette escomptée est de 41 250 francs ; l'aide prévue est de 3 p. 100 de cette somme, soit 1 237,50 francs. Or, la perte de revenu évaluée — en restant très modeste — est de l'ordre de 3 francs par kilo, soit 11 250 francs. Autrement dit, pour une perte de 11 250 francs, vous allez octroyer une aide de 1 237 francs. La perte définitive sera donc supérieure à 10 000 francs.

Certes, monsieur le ministre, vous pourriez me rétorquer que l'indemnité spéciale de montagne en zone de haute montagne a été très fortement augmentée. C'est vrai. Mais l'I. S. M. a précisément pour but de compenser les handicaps naturels de l'agriculture de montagne par rapport à celle de plaine. Ce qu'elle ne fait pas, au demeurant, et je pourrais vous le démontrer.

Je prends maintenant l'exemple d'une ferme classique de nos coteaux du Sud-Ouest avec 25 vaches et 20 truies. Elle produit 20 veaux en moyenne par an — c'est une ferme qui a de bons résultats — à 160 kilos chacun, soit 3 200 kilos au total. Au prix moyen du kilo de 10 francs pour l'année 1980, la recette escomptée est de 32 000 francs.

Quant aux 20 truies, elles donneront naissance chacune en moyenne à 15 porcelets par an. Le poids du porcelet étant de 25 kilogrammes environ, c'est un total de 7 500 kilos qui sera mis en vente. Au prix moyen de 7,50 francs le kilo de porcelet en 1980, le revenu de l'éleveur sera de 56 250 francs.

Au total, cette ferme aura un revenu de 88 250 francs que nous pouvons arrondir à 90 000 francs pour simplifier les calculs. L'aide de 3 p. 100 que vous proposez représente 2 700 francs, monsieur le ministre.

Evaluons la perte. Pour les veaux, à raison de trois francs par kilo, elle sera de 9 600 francs. Pour les porcelets, à raison de deux francs par kilo, elle représentera 15 000 francs. La perte totale atteindra 24 600 francs. Vous octroyez une prime de 2 700 francs ! La perte définitive sera donc de l'ordre de 22 000 francs.

De même, à un agriculteur cultivant sept hectares de maïs, vous verserez une aide de 332 francs, alors que la perte subie sera supérieure à 8 000 francs.

Ces exemples montrent, monsieur le ministre, que les agriculteurs en difficulté, ceux qui ne perçoivent qu'un faible revenu, toucheront très peu. En revanche, comme d'habitude, les agriculteurs à haut revenu absorberont l'essentiel des aides.

Ce n'est pas le montant de l'aide qu'il convenait de plafonner mais le revenu. Il aurait fallu plutôt exclure du champ d'application des mesures d'aide les exploitations dont le revenu est supérieur à 500 000 francs par an par exemple. Or celles-ci percevront le montant maximum de l'aide, soit 15 000 francs, tandis que les petites exploitations ne bénéficieront que d'une aide de 2 000 à 3 000 francs. Elles ne toucheront qu'un tout petit quatre-vingt-quatrième mois !

Ainsi, vos mesures constituent une aumône pour les petits et les moyens agriculteurs alors qu'elles sont un cadeau inutile aux gros agriculteurs.

Elles n'ont pas de valeur économique au sens dynamique du terme. Il aurait été préférable de définir une action précise et de fixer des objectifs précis.

Elles n'ont pas de valeur sociale, c'est-à-dire qu'elles n'introduisent pas la justice à l'intérieur de la profession.

Dans ces conditions, je m'interroge, monsieur le ministre. Beaucoup d'orateurs ont avancé l'idée de mesures électorales. Si tel est le cas, je ne suis pas sûr du résultat. En effet, quand les agriculteurs confrontés aux plus grandes difficultés auront fait le bilan des aides qu'ils reçoivent et des pertes qu'ils subissent, ils comprendront qu'il n'est pas possible de continuer et qu'il faut changer de politique.

Oui, monsieur le ministre de l'Agriculture, on ne peut pas faire une bonne politique agricole en instituant un dérisoire quatre-vingt-quatrième mois ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Pierre Pénicaud. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. J'informe l'Assemblée que la commission des finances se réunira à douze heures trente pour examiner les amendements déposés au deuxième projet de loi de finances rectificative pour 1980.

M. le président. Je vous remercie de cette précision, monsieur le président de la commission des finances.

La parole est à M. Gilbert Faure.

M. Gilbert Faure. Monsieur le président, messieurs les ministres, d'autres intervenants du groupe socialiste ont dénoncé le caractère conjoncturel et électoraliste des mesures que nous sommes appelés à voter aujourd'hui. De même, ils ont mis en cause la politique générale et la politique agricole du Gouvernement. Il est, en effet, impensable, alors que le mot parité revient sans cesse et encombre les discours officiels, que les agriculteurs ne puissent pas vivre de leur activité économique.

La question du revenu agricole nous préoccupe aujourd'hui. Je voudrais mettre l'accent sur la situation réelle des agriculteurs dans les départements défavorisés, notamment dans celui que je représente dans cette enceinte, l'Ariège. Je rappelle que c'est celui qui connaît le plus fort taux de diminution du revenu. C'est dire que le chiffre de 6,2 p. 100, qui constitue une moyenne nationale, cache en réalité des disparités énormes et révoltantes : la diminution atteint parfois 30 p. 100 dans certains secteurs de production.

Dans ma région, comme dans d'autres, le travail de la terre ne nourrit pas l'agriculteur ou l'éleveur.

Tel est le résultat de votre politique et de vos négociations au sein des instances communautaires. L'assistance devient votre moyen privilégié de gestion. L'économie agricole. Ce procédé est d'autant plus odieux qu'il est irréfutable, étant donné la situation dramatique de certains agriculteurs de mon département. J'ai pu rencontrer des éleveurs de moutons dont le revenu mensuel varie entre 700 et 1 000 francs !

Les mesures préconisées pour la moyenne des agriculteurs sont insuffisantes, réellement très insuffisantes.

Toutes productions confondues, en Ariège, le chiffre d'affaires est de 10 000 à 20 000 francs par an ! Ce ne sont pas les 3 p. 100 ou 1 p. 100 accordés qui vont rétablir le déséquilibre. Que peut bien signifier une aide de 3 p. 100 alors que les producteurs ariégeois de bovin-viande voient leur revenu chuter de 9,4 p. 100 ? Et ce chiffre tombe encore plus bas pour les éleveurs ovins et caprins.

Cela signifie en clair que les aides accordées vont accentuer et aggraver les disparités entre les agriculteurs eux-mêmes et que, dans leur attribution, il n'est aucunement tenu compte des contraintes spécifiques de nos régions, des difficultés redoublées de la production agricole en zone de montagne. Le département de l'Ariège ne connaît, dans sa majorité, que de petites exploitations où le travail est souvent dur et ingrat, surtout en montagne.

Bien sûr, l'indemnité de montagne et la dotation d'installation de jeunes agriculteurs ont été revalorisées : elles le sont au gré des discours présidentiels, comme un bruit d'argent sonore dans des caisses vides. Du reste, vous savez parfaitement que la revalorisation de ces mesures ne constitue qu'un rattrapage de la dévaluation enregistrée depuis 1974. Même l'indemnité spéciale de montagne demanderait encore à être réévaluée de 10 à 15 p. 100 pour atteindre le niveau prévu par le règlement européen.

S'il est vrai que le revenu agricole n'a pas à tenir compte des seuls apports de la production agricole, il faut savoir qu'en Ariège la pluriactivité est le résultat de l'impossibilité pour l'agriculteur de vivre du travail agricole. Il faut aussi savoir que les paysans ne trouvent d'emploi que comme manœuvre dans les usines de la papeterie, du textile ou de la métallurgie. C'est dire que les salaires ne sont guère substantiels. Cette situation est le lot de 65 p. 100 de pluriactifs, selon une étude de 1976 du service central des enquêtes et études statistiques du ministère de l'Agriculture, rendue publique seulement ce mois-ci. Est-ce un hasard ? Une telle étude vient à un moment où elle servira de justification aux mesures discriminatoires prises à l'encontre des pluriactifs.

Il est trop clair que l'ensemble des pluriactifs de l'Ariège se situe dans ce que l'étude appelle la « pluriactivité de pénurie », à savoir que des agriculteurs à l'étroit sur leurs structures d'exploitation et exploités dans les usines, sont obligés d'exercer deux activités pour subvenir à leurs besoins. La faiblesse du revenu agricole, conjuguée à celle du revenu extérieur, illustre bien la situation de ces hommes qui ne peuvent vivre d'une seule activité. Je rappellerai que les trois quarts des chefs d'exploitation du département ont plus de cinquante-cinq ans et qu'il ne s'installe que 3 à 4 p. 100 de jeunes agriculteurs par an.

Pour conclure, je souligne l'importance que revêt l'installation de jeunes dans mon département. Elle implique que soient prises des mesures d'aide au déploiement de l'agriculture. Il existe pour l'Ariège des dossiers d'élargissement de la zone de montagne, des dossiers d'extension de la zone de plémont et surtout un dossier de reconnaissance de la plaine comme zone défavorisée.

Oui, il est grand temps de prendre ces mesures, si l'on veut maintenir des agriculteurs dans l'Ariège et y préserver de nombreux secteurs ruraux d'une désertification totale. C'est, à tout le moins, ce qu'aujourd'hui il est possible de demander, avant que ne se mette en place, avec un autre gouvernement, une autre politique, tant agricole que générale. Alors, et alors seulement, on parlera moins du petit Noël des agriculteurs, mais bien davantage d'une plus grande justice sociale en agriculture. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Maisonnat.

M. Louis Maisonnat. Monsieur le ministre, un septennat s'achève, au cours duquel ce qu'une étude de 1974 appelait « la France pauvre », celle des régions désertifiées, plus particulièrement en zone de montagne, est devenue encore plus pauvre. Voilà la réalité !

Un exemple illustre la politique de dégradation du niveau de vie des agriculteurs de montagne : en 1979, il a fallu 66 p. 100 de plus de litres de lait qu'en 1974 pour amortir un bâtiment d'élevage.

Le recensement général de l'agriculture portant sur la période 1970-1980, qui vient de paraître, est accablant. Le nombre d'exploitants agricoles de montagne contraints de cesser leur activité est toujours aussi important, sinon plus, que par le passé.

Ainsi, dans la zone haute alpine du département de l'Isère, 30 p. 100 des exploitations ont disparu en dix ans et le nombre des actifs agricoles a baissé de 81 p. 100.

Dans les préalpes dauphinoises, 30 p. 100 des actifs agricoles ont disparu et la situation de ceux qui restent est souvent préoccupante, car ils avaient fait des efforts pour développer l'élevage ovin — on compte dans cette région deux fois plus de brebis mères qu'il y a dix ans. Allez-vous enfin prendre des mesures pour protéger une production essentielle au pays tout entier et qui permet de maintenir des hommes et des femmes là où ils veulent vivre et travailler ?

Aujourd'hui, vous annoncez la nécessaire revalorisation de l'indemnité spéciale de montagne dont le montant ira pour 1981 de 150 francs en zone de piémont à 525 francs en haute montagne.

Certes les agriculteurs de montagne qui, en particulier à l'automne 1978, ont manifesté avec force leur mécontentement et leur colère — rappelez-vous La Roche-sur-Foron et Grenoble — enregistrèrent comme un succès de leur action l'augmentation intervenue.

Mais permettez-moi de vous dire que votre insistance à rappeler qu'il s'agit d'une majoration de 75 p. 100 souligne avec évidence le retard qui avait été pris par cette prestation durant les années passées, puisqu'elle retrouve globalement aujourd'hui son pouvoir d'achat de 1974, année où elle a été payée pour la première fois.

A ce propos, nous aimerions connaître les raisons qui font que vous n'avez pas porté le plafond à 540 francs comme vous y autorisiez les règlements communautaires. Nous aimerions aussi que vous annonciez sans délai, comme le réclamait tout à l'heure mon collègue M. Girardot, les mesures enfin prises pour les Alpes sèches.

Par ailleurs, selon votre projet, la compensation des revenus sera réservée aux pluriactifs dans la mesure où le « ménage bénéficie de revenus non agricoles ne dépassant pas une fois et demie le S. M. I. C. », ce critère ne jouant que si l'exploitant est lui-même pluriactif.

Cette formule trop vague doit être précisée car nous souhaitons que l'aide soit effectivement réservée à ceux qui en ont besoin. Les gentlemen-farmers, disposant par ailleurs de revenus importants et ayant su utiliser la loi à leur profit, n'ont pas à être aidés.

En revanche, dans nos zones de montagne notamment, le maintien du salaire du conjoint ou d'activités d'appoint est une des conditions de l'installation et du développement pour les jeunes agriculteurs, jusques et y compris les pluriactifs. Dans ce cas, le plafond est trop bas. Il devrait, à notre avis, être relevé en proportion d'un S. M. I. C. que nous proposons de porter dans l'immédiat à 3 300 francs par mois.

Il faut, par des mesures appropriées, favoriser réellement le maintien dans les zones critiques d'une activité agricole compatible avec l'exercice d'autres professions.

Et puis, bien des promesses faites par le Président de la République au Chazelet en 1974 et à Vallouise en 1977 sont restées lettre morte.

Où en est-on des décisions du comité interministériel d'aménagement du territoire et du conseil des ministres de novembre 1977 qui annonçaient l'intensification de la recherche sur l'agriculture de montagne, la création d'une station de recherche affectée aux problèmes de la haute montagne ?

Vous promettez aussi d'aider la transformation des produits agricoles et forestiers au plus près de la production montagnarde.

Le bilan est vite fait. En fait, la situation de la montagne se dégrade parce qu'elle n'est pas jugée suffisamment rentable ou compétitive à vos yeux et à ceux des tenants de l'élargissement de la Communauté européenne.

Il faudrait encore parler des problèmes de la ruralité, de la suppression des services publics et des tentatives pour imposer la polyvalence — alors que celle-ci, toujours selon les engagements pris, n'était qu'une ultime solution de remplacement — ou bien de l'accaparement des terres par les étrangers dans plusieurs départements du sud-est, sans qu'il y ait de réaction du Gouvernement malgré les mises en garde du groupe communiste.

Oui, des régions entières sont encore menacées de désertification !

Oui, la France perdra un capital économique et écologique important si, résolument et de façon persévérante, les mesures indispensables ne sont pas prises !

Avec les populations et les élus locaux montagnards, nous veillerons à ce que ces mesures soient prises et nous agirons. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Soury.

M. André Soury. Monsieur le ministre, on serait presque tenté de dire qu'un spectre hante les chevaliers de l'Europe : les prétendus excédents agricoles.

Sept à huit cents millions d'êtres humains souffrent de la faim dans le monde ; la presse de ces jours-ci révèle que des millions d'enfants meurent de faim. Qu'à cela ne tienne ! Tous les groupes politiques, mis à part le groupe communiste de l'assemblée européenne, se voient littéralement submergés par le dynamisme de l'agriculture européenne.

Tous les documents européens, tendant à modifier la politique agricole commune, que nous avons eus entre les mains, du document Pisani à ceux des groupes de la majorité, traduisent la volonté de réduire le volume de la production. Tous s'inspirent du coup d'envoi de cette prétendue modification de la politique agricole commune qui fut donné au colloque d'Echternach les 25 et 26 octobre 1978, auquel j'ai participé en tant que membre de l'assemblée européenne à l'époque.

Nous voulons révéler aux agriculteurs français que le document mis en discussion aujourd'hui est, au fond, commandé par l'orientation qui fut définie à ce colloque voici deux ans.

Nous avons notamment retenu, à Echternach, le rapport du professeur Priebe qui a lancé un véritable cri de guerre contre le danger d'augmentation de la production agricole, prétendant que nous sommes victimes du dynamisme de l'agriculture.

Il est pénible d'entendre de tels propos, face au grand problème de la faim dans le monde. Ce problème fut d'ailleurs évoqué ; mais le professeur Priebe écarta cette question d'un mot car, selon lui, « on ne peut pas vendre des produits chers aux pays sous-développés, qui ne peuvent pas payer ».

La forte consommation est un bienfait, dit-il, mais ça suffit. Pour lui, la saturation est atteinte. Il eut même cette réplique qui en dit long sur les travaux de la commission de Bruxelles : « Pendant les trois heures que nous venons de discuter, les excédents de lait ont coûté à l'Europe un milliard de marks à l'heure. »

C'était le 26 octobre 1978. Ce à quoi le député anglais Howel a répliqué : « Il faut se débarrasser des cinq millions de vaches laitières qu'on a en trop ».

Tel est le langage, franc, direct, tenu dans les instances européennes, loin des producteurs et de nos régions rurales en perdition, langage qu'il ne vous est pas facile — je vous le concède, monsieur le ministre — de traduire ici et devant les organisations agricoles.

Bref, pour les maîtres de l'Europe, dominée par les grandes sociétés multinationales, l'agriculture devient une charge insupportable dont il faut se débarrasser et le professeur Priebe a donné l'exemple de l'Allemagne où il ne reste plus que 112 000 personnes travaillant entièrement dans l'agriculture de seize ans à la retraite, les autres s'occupant ailleurs.

Aussi, tous les documents actuellement en discussion à l'Assemblée européenne portant sur la prétendue modification de la politique agricole commune partent de l'orientation définie à Echternach, il y a deux ans : réduire à tout prix la production agricole et, à cette fin, réduire les prix. C'est l'élément central de la politique agricole commune, a dit le professeur Priebe qui a défini la double fonction des prix agricoles dans ce nouveau contexte :

Premièrement, rémunérer le travail paysan, mais en partie seulement ;

Deuxièmement, aider à réduire le volume de la production agricole, les bas prix étant un élément de découragement de la production. Autrement dit, la grandeur européenne veut la destruction du dynamisme de l'agriculture, devenu insupportable aux grandes sociétés multinationales qui dominent le Marché commun.

Le colloque d'Echternach a voulu tourner une page, celle du travail agricole rémunéré par les prix. Désormais, les prix agricoles ne doivent rémunérer qu'une partie du travail. Le complément doit être prélevé sur la production non agricole et ristournée aux agriculteurs sous forme de subvention.

Il faut que les choses soient claires : c'est un tel changement qui est amorcé. La loi d'orientation agricole votée par la majorité, qui ne dit mot des revenus agricoles, s'inspire parfaitement de cette orientation.

Le coup de force sans précédent porté contre les prix agricoles au printemps dernier en est une suite logique. Et que faites-vous aujourd'hui, monsieur le ministre ?

Conformément aux orientations d'Echternach, vous opérez un prélèvement sur l'économie non agricole au moyen de l'emprunt, pour ristourner une partie, mais une partie seulement, de la perte subie par les agriculteurs français du fait de la fixation de ces prix qui, à la nouvelle sauce européenne, ne constituent qu'une rémunération partielle des produits agricoles.

Autrement dit — et telle est bien la marque de ce collectif budgétaire agricole — vous abandonnez, sans trop faire de bruit, l'idée d'une agriculture majeure, au profit d'une agriculture assistée. C'est cela qui nous semble grave.

Ce que nous voulons souligner dans ce débat, en nous référant aux sources européennes, c'est que les subventions que vous accordez ne sont pas un acclément de parcours. Elles traduisent l'application des nouvelles contraintes européennes.

Pour notre part, nous n'acceptons pas ces contraintes. Nous réaffirmons bien fort que les prix agricoles, qui ont toujours été, en gros, considérés comme le salaire du paysan, doivent garantir les revenus. Vous n'avez pas le droit d'amputer l'agriculture aussi dangereusement.

En recevant les subventions — bien insuffisantes — que prévoit ce collectif budgétaire, les agriculteurs et leurs organisations professionnelles sauront séparer le bon grata de l'ivraie.

C'est pourquoi nous avons voulu, au cours de ce débat, indiquer les sources des mesures arrêtées en application de la modification de la politique agricole commune dont l'orientation fut lancée à Echternach les 25 et 26 octobre 1978. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le ministre, il fallait que le mécontentement soit grand pour que le Gouvernement en vienne à prendre, par le moyen d'une loi de finances rectificative, des mesures visant à compenser la baisse du revenu agricole.

Les communistes et leurs élus se félicitent de ce premier recul auquel ils ont participé activement par leur action énergique. Mais les quelques mesures prises ne font pas le compte, car elles ne porteront que sur l'année 1980, alors que la baisse du revenu des années antérieures ne sera pas prise en compte, tandis qu'une nouvelle baisse se profile à l'horizon 1981, plus importante encore peut-être. Je n'y insiste pas : plusieurs de mes amis du groupe communiste ont dit ce qu'il fallait en dire d'une façon plus approfondie.

Pour ma part, je me bornerai à évoquer la situation des maraîchers et des producteurs de fruits et légumes de la région Ile-de-France, qui, contrairement aux idées reçues, est aussi une région agricole aux prises avec ses problèmes, lesquels sont aussi graves, sinon plus, que ceux des autres. Les fruits et légumes qu'ils produisent, qui sont pourtant de qualité, subissent une crise profonde et qui ne va pas en s'atténuant.

Quand la production n'est pas mise en cause par les intempéries, c'est son écoulement qui est bloqué par l'effondrement des cours ; ainsi, il n'y a jamais de compensation.

Par ailleurs, un autre phénomène négatif s'ajoute, en ce qui concerne l'organisation du marché.

Pendant la saison d'été, alors qu'une bonne partie de la population parisienne est en vacances, la production de la saison est excédentaire et se perd, tandis que les travailleurs parisiens sont obligés de consommer des fruits et légumes hors de prix sur leurs lieux de vacances.

Pendant les autres parties de l'année, les cultivateurs d'Ile-de-France subissent la concurrence des produits de la province et surtout des produits comme les primeurs d'Italie, d'Espagne ou d'ailleurs. Cela les conduit à constater que le Marché commun ne leur apporte pas l'aide promise, bien au contraire, et à craindre le pire avec l'élargissement de la Communauté. Leurs craintes ne sont pas sans fondement.

Par exemple, est-il exact que, dans le cadre de la préparation de l'élargissement de la Communauté européenne à l'Espagne et au Portugal, le commissaire européen à l'Agriculture, M. Gundlach, propose, dans son rapport, la division internationale du travail en fonction de la vocation agricole de chaque territoire ? Les fruits, les légumes, y compris ceux qui sont produits sous serre, seraient réservés aux pays de l'Europe du Sud et aux pays nordiques. Le Bassin parisien, quant à lui, conserverait selon ce technocrate étranger, le blé et la betterave.

Est-ce que cela signifie qu'à terme plus ou moins court nos produits maraîchers de pleine terre ou sous serre pourraient laisser la place au blé et à la betterave ? Il en serait de même pour l'arboriculture.

Ce projet, s'il voit le jour, condamnera à mort les maraîchers dans la région Ile-de-France. Les exploitants concernés doivent réagir et ils peuvent compter sur le parti communiste et ses élus pour être de ce nouveau combat d'intérêt national.

En attendant, ceux qui cherchent à unir leurs efforts dans des coopératives de groupement de producteurs, justement pour faire face à la concurrence, ne sont pas encouragés, car les difficultés administratives découlant du règlement de Bruxelles les freinent dans leur tentative. Quant à l'aide financière, elle n'est guère incitative.

Dans le département de l'Essonne, quand on connaît la situation de ces exploitants familiaux, qui sont la majorité, on ne peut que s'interroger avec inquiétude sur leur avenir. Certains, qui ont pu investir car ils étaient relativement jeunes, réussissent tant bien que mal à tenir le coup honorablement. Pour les autres, la situation empire.

Les coûts de production sont considérables.

Sans tenir compte de la main-d'œuvre de l'exploitant, de sa femme et quelquefois des enfants, le coût de production représente bien souvent 50 p. 100 du prix de vente. Il n'est pas rare de rencontrer une exploitation familiale de 10 hectares de culture, dont le revenu par personne atteint à peine le S. M. I. C.

L'année 1981 ne les porte pas à l'optimisme quand ils constatent par exemple que le prix de l'engrais complet va augmenter à partir du début de l'année prochaine de 30 p. 100, que le fuel, qui est en fait le carburant le plus utilisé, pèse de plus en plus dans les frais, que les graines augmenteront également de 20 p. 100, le tout étant à l'avenant.

Sachant que le Gouvernement se sert de la faiblesse de l'évolution des prix agricoles pour soi-disant lutter contre l'inflation, ils ont de bonnes raisons d'être inquiets non seulement sur l'avenir, mais aussi sur le présent.

Pour eux, l'aide ne doit être ni circonstancielle, ni prendre la forme d'une assistance plus ou moins charitable. Par exemple, pour ces exploitants dont la plupart sont au forfait, comment sera calculée l'aide qu'ils devront recevoir ? Cette question mérite réponse. Mais quelle que soit l'aide, elle ne résoudra pas d'une façon fondamentale la situation des exploitants de l'Ile-de-France, dont la pérennité des exploitations, il faut bien l'avouer, est sérieusement mise en cause, car il n'y a plus personne pour prendre la relève.

Les jeunes, encore plus qu'en province, ne sont pas motivés et aspirent à une autre vie que leurs parents, de sorte que si des mesures importantes ne sont pas prises, les terres cultivables de l'Ile-de-France tomberont progressivement en friches, avec toutes les conséquences que cela comporte pour l'alimentation de la population de cette région. Certes, ces terres deviendront des proies faciles pour les spéculateurs de l'immobilier, mais au détriment de l'équilibre écologique de la région.

Tenant compte de cette situation, notre groupe parlementaire a déposé une proposition de loi tendant à promouvoir les productions fruitières et légumières. Les dispositions qu'elle comporte répondent aux aspirations et aux vœux des maraîchers et des cultivateurs de cette région.

Il est prévu de créer un prêt à 4,5 p. 100 pouvant aller jusqu'à vingt ans pour les actions de plantations — création ou renouvellement — de vergers. Pour les plantations pérennes, un différé d'amortissement pourrait être consenti pendant cinq ou sept ans au plus pour les jeunes arboriculteurs qui bénéficieraient d'un taux de 2 p. 100. Les mêmes dispositions seraient applicables aux investissements destinés aux travaux d'irrigation ou de drainage en vue des cultures fruitières ou légumières, ainsi qu'à la construction de serres ou d'autres installations chauffées.

Les subventions « prime de plantation » ou « prime de rénovation » seraient revalorisées de 30 p. 100, elles bénéficieraient à la plantation, à la rénovation des vergers et à la réalisation d'installations chauffées pour produire les légumes, les fleurs ou les petits fruits.

Une autre mesure importante concerne le fuel domestique, qui ne serait plus soumis au contingentement, et la T. V. A. sur le fuel donnerait droit à récupération.

Ces propositions sont conformes aux vœux des agriculteurs, notamment des exploitants familiaux. Elles répondent sans nul doute aux aspirations de cette catégorie de travailleurs dont

l'existence est indispensable à l'indépendance alimentaire de notre pays. Elles permettraient de maintenir un potentiel humain qui fait la richesse de notre agriculture. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Boulay.

M. Daniel Boulay. Un pourcentage de perte du pouvoir d'achat des agriculteurs de 30 p. 100 depuis 1974, les méfaits de vingt ans d'application de la loi d'orientation Pisani, les décisions néfastes que vous prenez à Bruxelles, comment ne pas évoquer, monsieur le ministre, les dégâts de votre politique sur les revenus agricoles ?

Je citerai quelques chiffres révélateurs sur mon département de la Sarthe et la région des pays de Loire.

De très nombreux agriculteurs ont dû quitter la terre. Dans les cinq départements des pays de Loire, le recensement général de l'agriculture a dénombré moins de 111 000 exploitations contre 187 500 en 1955. Dans la Sarthe, leur nombre a presque diminué de moitié en vingt-cinq ans, passant de 32 500 à 18 000. La moitié de la surface agricole est utilisée par les exploitations de plus de 35 hectares.

Dans la Sarthe, entre 1970 et 1979, le nombre total d'exploitations a diminué de 20 p. 100, alors que le nombre des fermes de plus de 50 hectares est passé de 1 339 à 2 085 dans la même période. Mais la course à l'agrandissement des exploitations correspond souvent à un endettement insupportable et à une aggravation de la charge de travail de l'agriculteur, elle ne peut masquer la baisse des revenus agricoles. De ce point de vue, une comparaison est édifiante : 7 820 indemnités viagères de départ avaient été accordées au 31 décembre 1979 ; elles n'ont entraîné, pendant la même période, que 984 premières installations et 10 289 agrandissements d'exploitations.

Dans le même temps, nous constatons un vieillissement de la population agricole. Dans les pays de Loire, 34 p. 100 des agriculteurs ont entre quarante-cinq et cinquante-cinq ans, contre 26 p. 100 en 1970 ; le vieillissement est plus prononcé dans la Sarthe où 8,9 p. 100 seulement des exploitants ont moins de trente-cinq ans alors que 45,7 p. 100 d'entre eux ont plus de cinquante ans. Ainsi, en 1980, la moyenne des enfants de moins de quinze ans par famille était de 0,62 dans la Sarthe.

Comment assurer la vie de nos communes rurales ? Les écoles ferment, nos bourgs meurent peu à peu. Et votre Gouvernement parle de responsabilité des collectivités locales !

Le nombre des salariés agricoles diminue lui aussi. Mon département n'en compte plus que 3 194 contre 4 691 en 1970. Cette situation aggrave le chômage alors que l'amélioration des revenus des agriculteurs permettrait de créer des emplois de salariés agricoles qui seraient fort utiles.

Aujourd'hui de fait de votre politique des revenus agricoles, des productions sont remises en cause. Par exemple, dans la Sarthe, en neuf ans, la production de porcs est passée de 152 000 à 136 000. Ce département est pourtant réputé pour ses charcuteries, en particulier pour ses rillettes. Par ailleurs, les chaînes d'abattage sont loin d'être utilisées à plein régime. Là encore, c'est la baisse des revenus des producteurs de porcs qui est responsable, à la base, de cette chute.

Votre politique frappe aussi les producteurs de lait que vous accusez de tous les maux. Selon le Gouvernement, il y aurait trop de lait en France. Ce ne sont pas les producteurs français qui sont responsables des stocks de la Communauté économique européenne ! L'essentiel des stocks viennent de la République fédérale d'Allemagne, qu'il s'agisse du beurre ou de la poudre de lait.

Au 18 novembre 1979, la République fédérale d'Allemagne détenait 266 000 tonnes de lait en poudre et la France, 100 tonnes ; la République fédérale d'Allemagne avait 218 900 tonnes de beurre en stock et la France, 7 000.

Le recours à l'intervention a diminué en France. D'un niveau comparable à celui de la République fédérale d'Allemagne en 1974, il était vingt-cinq fois moins élevé pour la poudre de lait en 1978.

Trop de lait en France ? Non. La collecte de lait augmente moins en France que dans les autres pays. De 1973 à 1978, elle a progressé de 6,6 p. 100, contre 14,7 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, 14,8 p. 100 en Grande-Bretagne, 23,2 p. 100 aux Pays-Bas, 42,8 p. 100 en Irlande.

Et votre politique encourage ce décalage. Les avantages agromonétaires que vous consentez à la République fédérale d'Allemagne sont tels que le producteur allemand peut, avec cent kilos de lait, acheter 127 kilos de soja et le producteur français 92 kilos seulement. De ce fait, un pays comme la République fédérale

d'Allemagne développe une production laitière pratiquement sans sol à partir du soja et du manioc et elle utilise trois fois plus d'aliments de complément que la France.

Oui, la production laitière française évolue moins vite qu'ailleurs. La progression a certes été sensible au premier semestre de 1980, mais les dernières estimations du F. O. R. M. A. montrent qu'en octobre 1980 la progression par rapport à octobre 1979 n'a été que de 3,5 p. 100 en France, contre 6 p. 100 en Hollande et 4 p. 100 en République fédérale d'Allemagne.

Non, il n'y a pas trop de lait en France. En revanche, il y a des producteurs de lait trop mal payés. Par rapport à l'évaluation officielle du produit intérieur brut, le décalage avec le prix de l'I. N. S. E. E. pratiqué à la production est de 7,3 p. 100 entre les mois d'octobre 1978 et d'octobre 1980. Une baisse réelle des revenus des producteurs de lait de 7,3 p. 100 est donc intervenue en deux ans. Encore peut-on raisonnablement affirmer que ce chiffre est en dessous de la réalité, car l'évolution des prix des consommations intermédiaires est de 15,5 p. 100 cette année.

Avec un revenu en baisse, les producteurs de lait français qui sont défavorisés au sein de la Communauté économique européenne, ont raison de se battre pour mettre en échec la taxe de coresponsabilité. Cette année, plus de 65 milliards de centimes seront pris dans la poche des producteurs français pour résorber, dites-vous, les stocks qui n'existent pas en France, au titre d'une prétendue surproduction qui n'existe pas non plus dans notre pays. C'est, pour le département de la Sarthe, comme l'indiquait récemment le MODEF — Mouvement de défense des exploitants familiaux agricoles — 114 tracteurs de dix millions de centimes qui seront touchés.

Cette taxe — et vous annoncez de surcroît une taxe supplémentaire pour 1981 qui pourra atteindre 5 p. 100 pour certains producteurs — est d'autant plus scandaleuse qu'elle profite essentiellement aux trusts de l'agro-alimentaire.

De nombreuses actions sont engagées par les producteurs. Dans mon département, 2 000 pétitions ont été collectées en peu de temps par le MODEF. En outre, les producteurs ont vivement protesté contre la pratique d'une société privée, filiale de l'U. L. N., qui retient deux centimes par litre sous prétexte d'une mévente du veau.

Face à cette situation, l'aide de 1 p. 100 que vous annoncez est dérisoire. D'ailleurs, vous ne la proposez pas en regard d'une situation qui s'aggrave régulièrement depuis des années, mais en fonction de la nouvelle aggravation que constitue la mévente des veaux de huit jours. Autant dire que vous entendez laisser la situation des producteurs de lait se détériorer. Je peux vous affirmer qu'ils ne l'acceptent. Cela est vrai dans tout le pays, notamment dans mon département, où le chiffre d'affaires réalisé en agriculture provient, pour 22 p. 100, du lait, avec cinq millions d'hectolitres, soit un cinquantième de la production nationale.

La situation se détériore ; le département de la Sarthe compte moins de vaches laitières qu'en 1970 et le cheptel des cantons comme ceux du Grand-Lucé et de Montfort a diminué de 10 p. 100 environ en neuf ans. Cela est d'autant plus inadmissible que les transformateurs installés dans le département manquent de lait et recourent à l'importation.

Les mesures annoncées aujourd'hui ne règlent rien. Je l'ai montré plus spécialement à partir de l'exemple de mon département et de la situation des producteurs de lait et de porcs. J'aurais pu le faire aussi bien, si je n'avais craint d'être trop long, en prenant l'exemple des producteurs de volailles et de viande bovine.

Une chose est certaine. Les agriculteurs doivent compter avant tout sur leurs luttes que soutiennent activement les élus communistes. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Bourgeois, dernier orateur inscrit.

M. Irénée Bourgeois. Monsieur le ministre, le projet de loi de finances rectificative en discussion traduit les difficultés que la politique gouvernementale fait peser sur notre agriculture. Il ne compensera pas les pertes infligées, notamment les pertes en potentiel.

Je ne citerai qu'un seul exemple, celui du département de la Seine-Maritime qui est traditionnellement, grâce à son sol profond et fertile, le premier producteur linier de France.

Il est reconnu officiellement que le lin joue un rôle non négligeable dans la balance commerciale et l'emploi depuis 1964. Les surfaces cultivées couvraient 18 000 hectares en Seine-Maritime, elles sont de 11 600 hectares seulement à l'heure actuelle, soit une chute de 34 p. 100.

L'usine de lissage d'Ouville-la-Rivière, qui avait pourtant amélioré ses techniques, notamment pour intégrer la fibre de lin à d'autres textiles, a fermé ses portes, licenciant plus de 600 travailleurs, et ses métiers vont à la casse.

Alors qu'il faudrait augmenter la culture du lin, dont les débouchés progressent dans l'ameublement et l'habillement, alors que la graine de lin est précieuse à notre industrie huilière et pharmaceutique, alors que les tourteaux de lin sont intéressants pour notre élevage et l'exportation, alors que les filasses et les étoupes concernent la ficellerie, la corderie et que le lin est intéressant pour la fabrication d'aggloméré dans le bâtiment, deux entreprises sur trois ont cessé toute activité en Seine-Maritime depuis vingt ans.

Ce projet de loi de finances rectificative n'améliorera pas les conditions sans cesse plus difficiles depuis sept ans, des agriculteurs dont le nombre diminue dans des proportions alarmantes. Ils sont de plus en plus nombreux, malgré leur dur travail, à ne pouvoir faire face aux échéances, aux fermages, aux cotisations. Voilà désormais que se généralisent contre eux les poursuites, les saisies, la violence, le recours massif aux forces de l'ordre pour les chasser de leurs terres.

Les tristes situations, qui secouent les consciences dans nos campagnes, se multiplient : l'affaire Dequiedt et celle des époux Buneaux ; l'expulsion de la famille Lévêque qui a été chassée par les C. R. S. ; à Rahay dans la Sarthe, la condamnation des fermiers Leclerd qui doivent payer 100 francs d'astreinte par jour et qui vivent dans la hantise de l'expulsion.

Ces jours-ci, j'alertais M. le garde des sceaux sur le dossier dramatique des époux Desjardin, cultivateurs à Bures-en-Bray, en Seine-Maritime. Ce couple d'agriculteurs de soixante ans, harcelé par un propriétaire qui veut reprendre à tout prix ses 35 hectares, est l'objet de toutes sortes de procédures tracassières. Depuis dix ans, ces agriculteurs ont dû verser des sommes énormes : plus de 450 000 francs en quatorze ans pour reprises et fermages, soit 30 000 francs en moyenne par an, bien plus que le coût du fermage annuel qui est de 24 500 francs. Alors que se négociait difficilement un accord pour qu'ils puissent exploiter jusqu'à l'âge de soixante-cinq ans, écrasés par les charges, ils n'ont pu payer totalement le surcoût de 150 000 francs prévu par cet accord. Le jugement en appel interviendra dans plusieurs mois, mais l'huissier a voulu les saisir, se référant à une procédure qui date de plus de dix ans.

L'Etat, quant à lui, a eu recours à la force publique. De nombreux gendarmes sont venus pour prêter main-forte à l'huissier. Excédé, M. Desjardin, qui jouit de l'estime générale dans le pays pour son travail et son courage, a fermé les barrières du corps de ferme, refusant qu'on pénètre chez lui pour le saisir. Le drame aurait alors pu éclater. En colère, il a tiré avec son fusil de chasse deux fois en l'air, et non pas sur les gendarmes, pour qu'on ne lui prenne pas ses meubles, son cheptel.

Les gendarmes ne sont pas entrés. Mais, huit jours plus tard, le 22 novembre, en plein marché de Neufchâtel, M. et Mme Desjardin ont été enlevés dans leur voiture et conduits à la gendarmerie. Depuis ce jour, M. Desjardin est en prison. Hier après-midi, il a été jugé pour violence et voies de fait, et il a été condamné à quatre mois de prison, dont trois mois avec sursis. Avant le jugement, la liberté provisoire n'a pas été accordée sous prétexte, disait-on, que les huissiers ne voulaient plus procéder à une saisie en sa présence.

Alors que le jugement concernant le dernier accord n'a pas été rendu en appel, il ne serait pas admissible qu'on profite des six ou sept jours d'emprisonnement pour saisir ce cultivateur, expulser son épouse qui est démunie de ressources et déprimée par cette terrible épreuve, elle qui a tant travaillé avec lui sur cette ferme. Il n'est pas possible d'accepter que ce couple honnête, travailleur, estimé de toute une population, soit jeté à la rue et définitivement ruiné.

Il faut en finir avec de telles pratiques, avec ces saisies à grand déploiement de forces de l'ordre, accablant d'honnêtes cultivateurs à la ruine, les poussant à des gestes de désespoir qui rappellent trop le suicide de malheureux travailleurs soudainement déprimés par un licenciement.

Afin de ne pas aggraver le grand désarroi qu'éprouvent M. et Mme Desjardin, je demande avec insistance que tout soit mis en œuvre pour qu'ils ne soient pas saisis et expulsés, mais pour qu'ils gardent le droit, qu'ils ont mérité par leur travail acharné et leur courage, d'exploiter leur ferme jusqu'à l'âge de la retraite, c'est-à-dire soixante-cinq ans, comme le prévoit la loi. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

AMENAGEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget.

M. Maurice Papon, ministre du budget. Monsieur le président, le Gouvernement demande que la discussion du deuxième projet de loi de finances rectificative pour 1980 se poursuive cet après-midi, après les questions au Gouvernement, afin d'éviter toute discontinuité dans l'examen de ce texte important, étant précisé que, immédiatement après, interviendra la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur le premier projet de loi de finances rectificative pour 1980.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion du deuxième projet de loi de finances rectificative pour 1980, n° 2141 (rapport n° 2156 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 2163 de M. Jean Desanlis, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième lecture, du premier projet de loi de finances rectificative pour 1980 ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième lecture, du projet de loi complétant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements ;

Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire, n° 2164, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au travail à temps partiel dans la fonction publique (M. Pierre Raynal, rapporteur).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale.

LOUIS JEAN.

